USAID Project Number 698-0416

PD-AAW-486

GRANT AGREEMENT

between

THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF

UPPER VOLTA

and

THE GOVERNMENT OF THE UNITED

STATES OF AMERICA

for

UPPER VOLTA SOIL AND WATER MANAGEMENT STUDY

Projet USAID Numéro 698-0416

ACCORD DE SUBVENTION

entre

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE

HAUTE-VOLTA

et

LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS

D'AMERIQUE

pour

L'ETUDE D'AMENAGEMENT D'EAU ET DE TERRAIN

DE LA HAUTE VOLTA

Appropriation : 72-1101021.3
Allotment : 043-54-686-00-69-01
Amount : $ 385,000

Table of Contents

Grant Agreement

(Table des matières)
(Accord de Subvention)

	Page
Article 1 : The Agreement (L'Accord)	1
Article 2 : The Project (Le Projet)	1
Section 2.1. : Definition of Project (Définition du Projet)	1
Section 2.2. : Incremental Execution of the Project (Exécution du Projet par tranches)	2
Article 3 : Financing (Financement)	2
Section 3.1. : The Grant (La Subvention)	2
Section 3.2. : Grantee Resources for the Project (Contributions du Bénéficiaire à l'exécution du Projet)	3
Section 3.3. : Project Assistance Completion Date (Date de Cessation d'Assistance au Projet)	3
Article 4 : Conditions Precedent to Disbursement (Conditions à remplir avant le débours)	4
Section 4.1. : First Disbursement (Premier Débours)	4
Section 4.2. : Notification (Notification)	4
Section 4.3. : Terminal Dates for Conditions Precedent (Dates Finales des Conditions Préalables)	5
Article 5 : Special Convenants (Conventions Spéciales)	5
Section 5.1. : Project Evaluation - Personnel (L'Evaluation du Projet - Personnel)	5
Article 6 : Procurement Source (Catégorie des Frais suivant leur Origine)	6
Section 6.1.: Foreign Exchange Costs (Frais en Devises)	6
Section 6.2. Local Currency Costs (Frais en Monnaie Locale)	6
Article 7 : Disbursement (Débours)	6
Section 7.1. : Disbursement for Foreign Exchange Costs (Débours pour les Frais en Devises)	6
Section 7.2. : Disbursement for Local Currency Costs (Débours pour les Frais en Monnaie Locale)	7
Section 7.3. : Other Forms of Disbursement (Autres Formes de Débours)	8
Section 7.4. : Rate of Exchange (Taux de Change)	8

	Page
Article 8 : Miscellaneous (Divers)	8
Section 8.1. : Communications (Communications)	8
Section 8.2. : Representatives (Représentants)	9
Section 8.3. : Standard Provisions Annex (Annexe Relative aux Dispositions Standard)	9
Section 8.4. : Language of Agreement (Libéllé de l'Accord)	9

3

PROJECT GRANT AGREEMENT

Dated February 28, 1980

Between

THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF UPPER VOLTA

("Grantee")

And

THE UNITED STATES OF AMERICA acting through the AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT ("USAID")

Article 1 : The Agreement

The purpose of this Agreement is to set out the understandings of the parties mentioned above ("Parties"), with respect to the undertaking by the Grantee of the Project described below, and with respect to the financing of the Project by the Parties.

Article 2 : The Project

SECTION 2.1 : Definition of Project

The Project, which is further described in Annex 1, will consist of a five-year experimental program designed to develop and promote, for small agricultural watershed in Onchocerciasis transmission free areas, improved farming practices which more effectively utilize the rainfall and soils found in semi-arid regions of West Africa. The Program, is a multi-donor effort which will also be financed in part by the Government of the United States (USAID), the Government of the Netherlands (GON), the Government of Upper Volta, and the International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics (ICRISAT), will consist of

(i) the testing of various soil and water management techniques on four experimental watersheds;

(ii) the development of a technical manual and guides which will include the results of that testing and the recommended improved practices for soil and water management developed by the program for farm families resettling in onchocerciasis free areas; and

ACCORD DE SUBVENTION POUR LE PROJET

En date du 28 février 1980

Entre

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA

("Bénéficiaire")

Et

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE par l'intermédiaire de l'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL ("USAID")

Article 1 : L'Accord

L'objet du présent Accord est de fixer les conditions que doivent remplir les parties susmentionnées ("Parties") quant à l'exécution par le Bénéficiaire du Projet décrit ci-dessous et quant au financement du Projet par les Parties.

Article 2 : Le Projet

SECTION 2.1 : Définition du Projet

Le Projet qui est décrit plus en détail à l'Annexe 1, comprendra un programme expérimental de 5 ans destiné à mettre au point et promouvoir, pour de petits bassins versants agricoles dans les régions libérées de l'onchocercose, des pratiques de cultures améliorées susceptibles d'utiliser d'une façon plus efficace la pluviosité et les sols dans les régions semi-arides de l'Afrique de l'Ouest. Le programme qui est un effort conjoint de plusieurs donateurs : le Gouvernement des Etats-Unis (USAID), le Gouver- du Royaume des Pays-Bas (GON), le Gouvernement de la République de Haute-Volta et l'Institut International de Recherche sur les cultures des Pays Tropicaux Semi-Arides (ICRISAT), comprendra :

(i) l'expérimentation de techniques variées d'aménagement des sols et de l'eau sur quatre bassins versants expérimentaux;

(ii) l'élaboration d'un manuel technique et de principes directeurs qui, sur la base des résultats de cette expérimentation, exposeront les pratiques améliorées recommandées pour l'aménagement des sols et de l'eau mises au point par le programme à l'intention des familles paysannes s'établissant dans des régions libérées de l'onchocercose; et

.../...

(iii) the training of technicians and extension agents of the Authority for the Development of the Volta Valleys (AVV) and local farmers in the soil and water management techniques utilized and developed during the course of the program. Annex 1, attached, amplifies the above definition of the Project.

Within the limits of the above definition of the Project, elements of the amplified description stated in Annex 1 may be changed by written agreement of the authorized representatives of the parties named in section 8.2 without formal amendment of this Agreement.

SECTION 2.2 : Incremental Nature of Project

(a) AID's contribution to the Project will be provided in increments, the initial one being made available in accordance with section 3.1 of this Agreement. Subsequent increments will be subject to availability of funds to AID for this purpose, and to the mutual agreement of the parties, at the time of a subsequent increment, to proceed.

(b) Within the overall Project assistance completion date stated in this Agreement, AID, based upon consultation with the grantee, may specify in Project implementation letters appropriate time periods for the utilization of funds granted by AID under an individual increment of assistance.

Article 3 : Financing

SECTION 3.1 : The Grant

To assist the grantee to meet the costs of carrying out the Project, AID, pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, agrees to grant the grantee under the terms of this Agreement, not to exceed three hundred eighty five thousand United States dollars (US $ 385,000) ("GRANT").

The grant may be used to finance foreign exchange costs, as defined in section 6.1 and local currency costs, as defined in section 6.2 of goods and services required for the Project.

(iii) la formation de techniciens et d'agents de vulgarisation de l'Autorité des Aménagements des Vallées des Volta (AVV) et de cultivateurs locaux en ce qui concerne les techniques d'aménagement des sols et de l'eau utilisées et élaborées au cours du programme. L'Annexe 1, ci-jointe, explicite la définition du Projet mentionné ci-dessus.

Dans les limites de la définition précitée du Projet, les éléments de la description détaillée présentée à l'Annexe 1 peuvent être modifiés par accord écrit des représentants agréés des parties désignées à la section 8.2, sans amendement officiel du présent Accord.

SECTION 2.2 : Réalisation par Etapes du Projet

(a) La contribution de l'AID au Projet se fera par tranches, la première étant mise à disposition conformément à la section 3.1 du présent Accord. Les tranches ultérieures seront ouvertes en fonction de la disponibilité des fonds de l'AID consacrés à cet objectif, ainsi que de l'accord mutuel des parties au moment de l'ouverture d'une nouvelle tranche pour franchir une nouvelle étape.

(b) Avant la date de cessation d'assistance, pour l'ensemble du Projet, date spécifiée dans le présent Accord, l'AID, après consultation avec le bénéficiaire, pourra préciser dans des lettres ayant trait à l'exécution du Projet, les périodes appropriées pour l'utilisation des fonds accordés par l'AID pour chaque tranche.

Article 3 : Financement

SECTION 3.1 : La Subvention

Pour aider le bénéficiaire à financer les coûts d'exécution du Projet, l'AID, conformément à la Loi de 1961 sur l'aide étrangère telle qu'elle a été amendée, accepte d'accorder au bénéficiaire, aux termes du présent Accord, une subvention dont le montant ne devra pas dépasser trois cent quatre vingt cinq mille dollars des Etats-Unis (EU $ 385.000) ("SUBVENTION").

La subvention peut être utilisée pour financer les dépenses en devises étrangères, comme défini à la section 6.1, et les dépenses en monnaie locale, comme défini à la section 6.2, pour les biens et services nécessaires au Projet.

.../...

SECTION 3.2 : Grantee Resources for the Project

(a) The grantee agrees to provide or cause to be provided for the Project all funds, in addition to the grant, and all other resources required to carry out the Project effectively and in timely manner.

(b) The resources provided by grantee for the Project will be not less than the equivalent of forty-four thousand United States dollars (US $ 44,000) including costs borne on an "in-kind" basis.

SECTION 3.3 : Project Assistance Completion Date

(a) The "Project Assistance Completion Date" (PACD), which is February 28, 1985, or such other date as the parties may agree to in writing, is the date by which the parties estimate that all services financed under the grant will have been performed and all goods financed under the grant will have been furnished for the Project as contemplated in this Agreement.

(b) Except as AID may otherwise agree in writing, AID will not issue or approve documentation which would authorize disbursement of the grant for services performed subsequent to the PACD or for goods furnished for the Project, as contemplated in this Agreement, subsequent to the PACD.

(c) Requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters are to be received by AID or any bank described in section 7.1 no later than nine (9) months following the PACD, or such other period as AID agrees to in writing. After such period, AID giving notice in writing to the grantee, may at any time or times reduce the amount of the grant by all or any part thereof for which requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters, were not received before the expiration of said period.

SECTION 3.2 : Contributions du Bénéficiaire à l'Exécution du Projet

(a) Le bénéficiaire accepte de fournir, directement ou indirectement, pour l'exécution du Projet, tous les fonds, outre la subvention, et toutes les autres contributions requises pour exécuter efficacement et en temps voulu les opérations prévues au Projet.

(b) Les contributions du bénéficiaire pour le Projet ne seront pas inférieures à l'équivalent de quarante quatre mille dollars des Etats-Unis (EU $ 44.000) y compris les prestations "En Nature".

SECTION 3.3 : Date de Cessation d'Assistance au Projet

(a) La "Date de Cessation d'Assistance au Projet" (DCAP) à savoir le 28 février 1985, ou toute autre date dont les parties peuvent convenir par écrit, est la date à laquelle les parties estiment que tous les services et biens d'équipement financés au titre de la subvention auront été fournis pour l'exécution du Projet comme l'envisage le présent Accord.

(b) A moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit, elle n'établira ni n'approuvera aucun document autorisant le déboursement de fonds pour la prestation de services exécutés après la DCAP ou pour l'acquisition de biens au bénéfice du Projet, comme envisagé dans le présent Accord, après la DCAP.

(c) Les demandes de déboursement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires mentionnées dans les Lettres d'Exécution du Projet, doivent parvenir à l'AID ou à une banque correspondant aux caractéristiques décrites à la section 7.1 au plus tard neuf (9) mois après la DCAP ou toute autre période dont l'AID aurait convenu par écrit. Passée cette période, l'AID après avoir envoyé avis écrit au bénéficiaire, pourra à n'importe quel moment réduire le montant de la subvention de tout ou partie des fonds dont les demandes de déboursement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires mentionnées dans les Lettres d'Exécution du Projet, n'auront pas été reçues avant l'expiration de ladite période.

.../...

Article 4 : Conditions precedent to disbursement

SECTION 4.1 : First Disbursement

Prior to the first disbursement under the grant, or to the issuance by AID of documentation pursuant to which disbursement will be made, the grantee will, except as the parties may otherwise agree in writing, furnish to AID in form and substance satisfactory to AID :

(a) A statement of the name of the person holding or acting in the office of the grantee specified in section 8.2, and any additional representatives, together with a specimen signature of each person specified in such statement;

(b) An executed agreement between GOUV and ICRISAT which details the funds, goods and services to be provided by ICRISAT as its contribution to the Project and which sets forth the agreed responsibilities of GOUV and ICRISAT with respect to Project implementation. This agreement will include, inter alia, provisions requiring ICRISAT to procure any goods and services financed by this grant in accordance with the terms and conditions of the grant.

(c) an executed grant agreement or other comparable document giving evidence for commitment by the Government of the Netherlands to ICRISAT to finance, over the life of the Project, the services of an experienced soil/water management specialist to serve as project manager; and

(d) an identification of four Voltan Project technicians (Research Assistant and three Field Technicians) who will be assigned to the Project in the first year.

SECTION 4.2 : Notification

When AID has determined that the conditions precedent specified in section 4.1 have been met, it will notify promptly the grantee.

Article 4 : Conditions à remplir avant le débours

SECTION 4.1 : Premier Débours

Avant le premier débours effectué au titre de la subvention ou avant l'établissement par l'AID des documents en vertu desquels le débours sera fait, le bénéficiaire, à moins que les parties en décident autrement par écrit, fournira à l'AID dans les conditions de forme et de fond convenant à l'AID :

(a) Une déclaration du nom de la personne représentant le bénéficiaire ou agissant en son nom comme l'indique la section 8.2, et de tout autre représentant ainsi qu'un spécimen de signature de chaque personne dont le nom figure dans ladite déclaration;

(b) Un accord signé entre le GOUV et l'ICRISAT qui précise les fonds, les biens et les services devant être fournis par l'ICRISAT comme contribution au Projet et qui établit les responsabilités réciproques du GOUV et de l'ICRISAT en ce qui concerne l'exécution du Projet. Cet accord incluera, entre autres, les dispositions requérant l'ICRISAT de fournir tous les biens et services financés par cette subvention conformément aux termes et conditions de cette subvention.

(c) un accord de subvention ou tout autre document comparable par lequel le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas s'engage à fournir à l'ICRISAT les fonds nécessaires pour payer les services d'un spécialiste qualifié en aménagement des sols et de l'eau pour servir en tant que chef de projet, pendant la durée du Projet; et

(d) une désignation des quatre techniciens Voltaïques du Projet (un assistant de recherche et trois techniciens de terrain) qui seront affectés au Projet dans la première année.

SECTION 4.2 : Notification

Lorsque l'AID aura déterminé que les conditions mentionnées à la section 4.1 sont remplies, elle en notifiera rapidement le bénéficiaire.

SECTION 4.3 : Terminal Dates for Conditions Precedent

(a) If the conditions specified in section 4.1 (a) have not been met within 30 days from the date of this Agreement, or such later date as AID may agree to in writing, AID, at its option may terminate this Agreement by written notice to the grantee.

(b) If all the conditions specified in section 4.1 (b), 4.1 (c), and 4.1 (d) have not been met within 90 days from the date of this Agreement, or such later date as AID may agree to in writing, AID, at its option, may terminate this Agreement by written notice to the grantee.

Article 5 : Special Convenants

SECTION 5.1 (a) : Project Evaluation

Two in depth evaluations will be carried out over the life of the Project. The evaluations will :

(1) evaluate the progress toward attainment of the objectives of the Project;

(2) identify and evaluate the problem areas or constraints which may inhibit such attainment;

(3) assess how such information may be used to help overcome such problems; and

(4) evaluate to the degree feasible, the overall development impact of the Project.

The first evaluation will be conducted at the end of the third cropping season. The results of the evaluation will be used to develop a scope of work for the extension training program to be developed by the AVV Training and Extension service.

The second in-depth evaluation will be carried out at the end of the Project.

(b) Personnel

The grantee agrees to take timely action to ensure that all Voltan project technicians required for the implementation of the Project are identified and assigned as they are required throughout the life of the Project.

SECTION 4.3 : Dates Finales des Conditions Préalables

(a) Si les conditions mentionnées à la section 4.1 (a) n'ont pas été remplies dans les 30 jours qui suivent la date du présent Accord ou à une date ultérieure pour laquelle l'AID aura donné son accord écrit, l'AID pourra mettre fin au présent Accord par avis écrit au bénéficiaire.

(b) Si toutes les conditions mentionnées à la section 4.1 (b), 4.1 (c) et 4.1 (d) n'ont pas été remplies dans les 90 jours suivant la date du présent Accord, ou à une date ultérieure pour laquelle l'AID aura donné son accord par écrit, l'AID pourra mettre fin au présent Accord par avis écrit au bénéficiaire.

Article 5 : Conventions Spéciales

SECTION 5.1 (a) : L'Evaluation du Projet

Deux évaluations en profondeur seront réalisées au cours de l'exécution du Projet. Elles :

(1) évalueront les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du Projet;

(2) identifieront et évalueront les problèmes et contraintes qui peuvent entraver la réalisation des objectifs fixés;

(3) détermineront la manière dont ces observations peuvent être utilisées pour contribuer à surmonter ces problèmes; et

(4) évalueront dans la mesure du possible l'incidence globale du Projet sur le développement.

La première évaluation sera menée à la fin de la troisième saison agricole. Les résultats de l'évaluation seront utilisés en vue de développer un plan de travail pour le programme de formation en vulgarisation qui sera mis au point par les services de la Formation et de la Vulgarisation de l'AVV.

La deuxième évaluation en profondeur sera réalisée à la fin du Projet.

(b) Personnel

Le bénéficiaire accepte de prendre les mesures nécessaires et en temps voulu pour que tous les spécialistes Voltaïques requis pour l'exécution du Projet soient désignés et affectés en fonction des besoins pendant toute la durée du Projet.

.../...

9

Article 6 : Procurement Source

SECTION 6.1 : Foreign Exchange Costs
Disbursements pursuant to section 7.1 will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having their source and origin in countries included in code 941 of the AID geographic code book ad in effect at the time orders are placed or contracts entered into for such goods or services ("Foreign Exchange Costs"), except as AID may otherwise agree in writing and except as provided in the project grant standard provisions annex, section C.1 (b), with respect to marine insurance. Ocean transportation costs will be financed under the grant only on vessels under flag registry of the United States except as AID may otherwise agree in writing.

SECTION 6.2 : Local Currency Costs
Disbursements pursuant to section 7.2 will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having their source and, except AID may otherwise agree in writing, their origin in Upper Volta ("Local Currency Costs"). To the extent provided for under this Agreement, "Local Currency Costs" may also include the provision of local currency resources required for the Project.

Article 7 : Disbursement
SECTION 7.1 : Disbursement for Foreign Exchange Costs
(a) After satisfaction of conditions precedent, (see section 4.1), the grantee may obtain disbursements of funds under the grant for the foreign exchange costs of goods or services required for the Project in accordance with the terms of this Agreement, by such of the following methods as may be mutually agreed upon :

(1) by submitting to AID, with necessary supporting documentation as prescribed in Project implementation letters,

A - requests for reimbursement for such goods or services; or

Article 6 : Catégorie des Frais suivant leur Origine
SECTION 6.1 : Frais en Devises
Conformément à la section 7.1 les débours seront utilisés uniquement pour financer les coûts des biens et services requis pour l'exécution du Projet; ces frais devront être effectués exclusivement dans les pays inclus dans le code 941 du code géographique de l'AID tel qu'il est en vigueur à l'époque où les commandes sont faites et les marchés conclus pour ces biens et services ("Frais en Devises"), à moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit et à moins que la section C.1 (b) de l'annexe sur les dispositions types de la subvention pour projet en stipule autrement quant à l'assurance maritime. Les coûts du transport maritime seront financés au titre de la subvention seulement sur des navires battant pavillon des Etats-Unis à moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit.

SECTION 6.2 : Frais en Monnaie Locale
Conformément à la section 7.2 les débours seront utilisés uniquement pour financer les coûts des biens et services nécessaires à l'exécution du Projet et effectués, à moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit, en Haute Volta ("Frais en Monnaie Locale"). Dans la mesure où le présent Accord le stipule, ces "Frais en Monnaie Locale" peuvent également inclure la mise à disposition de monnaie locale comme requis pour l'exécution du Projet.

Article 7 : Débours
SECTION 7.1 : Débours pour les Frais en Devises
(a) Après avoir satisfait aux conditions préalables (voir section 4.1), le bénéficiaire pourra obtenir le débours des fonds au titre de la subvention pour les frais en devises des biens et services nécessaires à l'exécution du Projet et co, conformément aux termes du présent Accord, en utilisant les procédures ci-après convenues d'un commun accord :
(1) en présentant à l'AID, accompagnées de pièces justificatives nécessaires comme le stipulent les lettres d'exécution du Projet :

A - les demandes de remboursement de ces biens et services; ou

.../...

9

B - requests for AID to procure commodities or services on grantee's behalf for the Project; or

(2) by requesting AID to issue letters of commitment for specified amounts,

A - to one or more US banks satisfactory to AID committing AID to reimburse such bank or banks for payments made by them to contractors for supplies, and goods or services, or

B - directly to one or more contractors or suppliers, committing AID to pay such contractors or suppliers for such goods or services.

(b) banking charges incurred by grantee in connection with letters of commitment will be financed under the grant unless grantee instructs AID to the contrary. Such other charges as the parties may agree to may also be financed under the grant.

SECTION 7.2 : Disbursement for Local Currency Costs

After satisfaction of conditions precedent, the grantee may obtain disbursements of funds under the grant for the Project in accordance with the terms of this Agreement, by submitting to AID, with necessary supporting documentation as prescribed in Project implementation letters, requests to finance such costs.

B - les demandes à l'AID pour fournir tels biens ou services au nom du bénéficiaire pour l'exécution du Projet; ou

(2) en demandant à l'AID de s'engager par écrit, et pour des sommes définies,

A - auprès d'une ou plusieurs banques des Etats-Unis agréées par l'AID, à rembourser cette banque ou ces banques pour les paiements effectués par elles à des entrepreneurs ou fournisseurs, par lettre de crédit par exemple, pour l'achat de ces biens et services; ou

B - directement auprès d'un ou plusieurs entrepreneurs ou fournisseurs, à payer ces entrepreneurs ou fournisseurs pour l'achat de tels biens ou services.

(b) les frais bancaires encourus par le bénéficiaire pour les lettres d'engagement et de crédit seront financés au titre de la subvention, à moins que le bénéficiaire ne spécifie le contraire à l'AID. Les autres frais dont les parties peuvent convenir peuvent également être financés dans le cadre de la subvention.

SECTION 7.2 : Débours pour les Frais en Monnaie Locale

Après avoir satisfait aux conditions préalables, le bénéficiaire pourra obtenir les débours des fonds au titre de la subvention pour les frais en monnaie locale nécessaires à l'exécution du projet conformément aux termes du présent Accord, en soumettant à l'AID, accompagnées des pièces justificatives nécessaires, comme le stipulent les lettres d'exécution du Projet, les demandes de financement de ces dépenses.

SECTION 7.3 : Other Forms of Disbursement

Disbursements of the grant may also be made through such other means as the parties may agree to in writing.

SECTION 7.4 : Rate of Exchange
Except as may be more specifically provided under section 7.2, if funds provided under the grant are introduced into Upper Volta by AID or any public or private agency for purposes of carrying out obligations of AID hereunder, the grantee will make such arrangements as may be necessary so that such funds may be converted into currency of Upper Volta at the highest rate of exchange which, at the time the conversion is made, is not unlawful in Upper Volta.

Article 8 : Miscellaneous
SECTION 8.1 : Communications
Any notice, request, document, or other communication submitted by either party to the other under this Agreement will be in writing or by telegram or cable, and will be deemed duly given or sent when delivered to such party at the following addresses :

To the grantee :

Ministry of Plan and Cooperation
Authority for the Development
of the Volta Valleys
P.O.Box 524
Ouagadougou, Upper Volta

Telex : Miniplan 5319 UV

SECTION 7.3 : Autres Formes de Débours

Les débours de la subvention pourront également s'effectuer par d'autres moyens dont les parties peuvent convenir par écrit.

SECTION 7.4 : Taux de Change
Sauf indication spécifique prévue à la section 7.2, si des fonds fournis dans le cadre de la subvention sont transférés en Haute-Volta par l'AID ou par un organisme privé ou public pour satisfaire aux obligations de l'AID, le bénéficiaire prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que ces fonds peuvent être transformés dans la monnaie de la Haute-Volta aux taux de change le plus élevé qui, à l'époque de la conversion, n'est pas illégal en Haute-Volta.

Article 8 : Divers
SECTION 8.1 : Communications
Tout avis, demande, document ou autre communication présenté par l'une ou l'autre partie dans le cadre du présent Accord sera présenté par écrit, ou par télégramme, et sera considéré comme remis ou envoyé lorsqu'il parviendra à la partie intéressée aux adresses ci-après :

Pour le bénéficiaire :

Ministère du Plan et de la Coopération
Autorité des Aménagements des
Vallées des Volta
B.P.524
Ouagadougou, Haute-Volta

Telex : Miniplan 5319 UV

.../...

11

To USAID :

U.S. Agency for International Development
c/o American Embassy
P.O.Box 35
Ouagadougou, Upper Volta

All such communications will be in English or French, unless the parties otherwise agree in writing. Other addresses may be substituted for the above upon the giving of notice.

SECTION 8.2 : Representatives
For all purposes relevant to this Agreement, the grantee will be represented by the individual holding or acting in the office of the Ministry of Plan and Cooperation and AID will be represented by the individual holding or acting in the office of mission director, USAID/Ouagadougou, each of whom, by written notice, may designate additional representatives for all purposes other than exercising the power under section 2.1 to revise elements of the amplified description in Annex 1. The names of the representatives of the grantee, with specimen signatures, will be provided to AID, which may accept as duly authorized any instrument signed by such representatives in implementation of this Agreement, until receipt of written notice of revocation of their authority.

SECTION 8.3 : Standard Provisions Annex

A "Project Standard Provisions Annex" (Annex 2) is attached to and forms part of this Agreement.

SECTION 8.4 : Language of Agreement
This Agreement is prepared in both English and French. In the event of ambiguity or conflict between the two versions, the English language version will control.

Pour l'USAID :

Agence des Etats-Unis pour le Développement Internation
s/c de l'Ambassade Américaine
B.P. 35
Ouagadougou, Haute-Volta

Toutes les communications seront rédigées en anglais ou en français, à moins que les parties n'en conviennent autrement par écrit. D'autres adresses peuvent remplacer l'adresse ci-dessus après avis préalable.

SECTION 8.2 : Représentants
Aux fins du présent Accord, le bénéficiaire sera représenté par une personne agissant au non du Ministre du Plan et de la Coopération et l'AID sera représenté par le directeur de la mission USAID/Ouagadougou ou son intérimaire, chacun d'eux pouvant, par avis écrit, désigner d'autres représentants à toutes fins autres que celles de prendre l'initiative au titre de la section 2.1 de réviser les éléments de la description détaillée à l'Annexe 1. Les noms des représentants du bénéficiaire accompagnés de spécimens de signatures seront communiqués à l'AID qui pourra accepter comme dûment autorisé tout document signé par ces représentants en application du présent Accord jusqu'à réception de l'avis écrit de révocation de leur mandat.

SECTION 8.3 : Annexe Relative aux Dispositions Standard
Une "Annexe Relative aux Dispositions Standard" régissant la subvention du Projet (Annexe 2) figure ci-joint au présent Accord et en fait partie.

SECTION 8.4 : Libéllé de l'Accord
Le présent Accord est rédigé en anglais et en français. En cas d'ambiguité ou de conflit entre les deux versions, la version anglaise seule fera foi.

.../...

12

IN WITNESS WHEREHOF, the grantee and the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Agreement to be signed in their names and delivered as of the day and year first above written.

FOR THE GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA :

By : _____
Thomas D.Boyatt

Title : Ambassador of the United States of America

Date : February 28, 1980

EN FOI DE QUOI, le bénéficiaire et les Etats-Unis d'Amérique chacun agissant par l'intermédiaire de son représentant dûment agréé, ont fait signer le présent Accord en leur nom et l'on fait remettre à la date ci-dessus.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA :

Par : _____
Georges Sanogoh

Titre : Ministre du Plan et de la Coopération

Date : 28 février 1980

FUNDS AVAILABLE :

By : _____
B. Loc Eckersley

Title : Controller

ANNEX 1

Amplified Description of the Project
(Description détaillée du Projet)

Table of Contents
(Sommaire)

	Page
1. Project Description (Description du Projet)	1
- Project Description (Mise en Place du Projet)	1
- Project Goals and Objectives (Buts et Objectifs du Projet)	1
- Watershed Management Operations (Opérations d'Aménagement des Bassins Versants)	2
- Training (Formation)	3
- Soil and Water Technical Manual, Technical Guide for Soil Preparation, Soil and Land Use Maps (Manuel Technique des Sols ou des Eaux, Guide Technique pour la Préparation des Sols, Cartes des Sols et d'Utilisation des Terres)	4
- Technical Studies and Managements (Etudes et Mesures Techniques à Effectuer)	4
2. Donor Inputs (Contributions des donateurs)	5
A. USAID	5
B. ICRISAT	6
C. GOUV (Gouvernement Voltaïque)	6
D. Government of the Netherlands (GON) (Gouvernement des Pays-Bas - GON)	6
3. Implementation Plan (Plan des Opérations	7
4. Financial Plan (Budget)	10

Attachment 1 : Project Financial Plan
(Appendice 1 : Budget du Projet)

Attachment 2 : Crops and Land Management Practices on Four Watersheds
(Appendice 2 : Systèmes de Cultures et d'Aménagement du Terrain sur les Quatre Bassins Versants)

Attachment 3 : Personnel's Employment Calendar
(Appendice 3 : Calendrier d'Emploi du Personnel)

Attachment 4 : Donor's contributions for personnel
(Appendice 4 : Contributions des donateurs pour le personnel)

ANNEX 1

AMPLIFIED DESCRIPTION OF THE PROJECT

1. Project Description

Project Setting : This Project is part of a larger regional onchocerciasis area planning project (ROAP) which represents the second stage of AID participation in a three-stage, multi-donor assistance program to assist seven west african countries including Upper Volta in the control of onchocerciasis (river blindness) and to support the settlement and development of their oncho-freed areas.

The first stage of that program, which was initiated in January 1974, has consisted of AID participation in a multi-donor oncho vector control program over a projected 20 year period.

The second stage (to which the present Project belongs) involves assisting the participating African countries in planning the development of the areas freed from oncho, based on the following agreed upon methodology :

a) Establishment of an information base ;
b) Utilization of the information in formulation of development plans for oncho-freed areas of each participating country; and
c) Identification and design of a number of specific investment projects in the oncho-freed areas within the framework of the development plans.

The planned third stage contemplates capital investments with related technical assistance necessary to implement development plans in selected oncho-freed areas.

Project Goals and Objectives

This Project is an international joint effort of the United States Agency for International Development (USAID), the Government of the Netherlands (GON), the Government of Upper Volta (GOUV), and the International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics (ICRISAT).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

1. Description du Projet

Mise en Place du Projet : Ce Projet fait partie d'un plus grand projet régional de planification des zones atteintes par l'onchocercose (ROAP) et représente la deuxième phase de la participation de l'AID à un programme d'assistance en trois phases, financé par plusieurs donateurs, et destiné à aider sept pays de l'Afrique de l'Ouest, y compris la Haute-Volta, à endiguer l'onchocercose (cécité des rivières) et à encourager le repeuplement et la mise en valeur des régions libérées de l'onchocercose.

La première phase de ce programme qui a débuté en janvier 1974, a consisté dans la participation de l'AID à un programme de contrôle des vecteurs d'onchocercose, financé par plusieurs donateurs, pendant une période prévue de 20 ans.

La deuxième phase (dont le présent Projet fait partie) comporte l'assistance aux pays africains participant dans la planification du développement des régions libérées de l'onchocercose; cette planification est basée sur la méthodologie suivante retenue d'un commun accord :

a) Etablissement d'une information de base;
b) Exploitation de cette information pour définir les programmes de développement des régions libérées de l'onchocercose, dans chaque pays participant; et
c) Identification et description de plusieurs projets d'investissements spécifiques pour les régions libérées de l'onchocercose, dans le cadre des plans de développement.

La troisième phase prévue prendra en considération les investissements en capitaux avec l'assistance technique correspondante nécessaire pour exécuter les plans de développement dans les régions sélectionnées libérées de l'onchocercose.

Buts et Objectifs du Projet

Ce Projet constitue un effort international conjoint de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID), du Gouvernement des Pays-Bas (GON), du Gouvernement de la Haute-Volta (GOUV), et de l'Institut International de Recherches sur les Cultures des Zones Semi-Arides Tropicales (ICRISAT).

.../...

17

The purpose of this Project is to derive for small agricultural watershed (5-10 ha) design criteria for improved resource management which more effectively utilize the rainfall and soil on the complex of heavier soils, including degraded vertisols, vertisols, degraded brown soils, colluvial soils and loamy ferruginous soils.

The goal of the AID ROAP project and thus the proposed Project is the settlement and socio-economic development of onchocerciasis free areas in the Volta river basin. This Project will contribute significantly to the goal by providing date that will help ensure :

1 - proper exploitation and maintenance of the agricultural potential of heavier soils for production of food and cash crops, and

2 - proper development and utilization of the hydrological resources in these areas.

Watershed Management Operations

The Project will establish four experimental watersheds, approximately ten hectares each, in one of the onchocerciasis-free areas being resettled by the Authority for Management of the Volta (AVV).

Four methods of crop and land management will be compared and each one will relate to one of the four experimental watersheds. The Project area is situated in the valley of the White Volta near village V6 of the Mogtedo block 76 km east of Ouagadougou with coordinates latitude 12 degrees 15 minutes N and longitude 0 degree 58 minutes W. Over a period of approximately five years the Project will study feasible combinations of accessible technological inputs, (cropping systems, soil management, water conservation practices) taking into account the natural conditions of soil, rainfall climate, in order to identify and improve techniques for crop production on heavier soils.
This experimental program will compare four different systems of farming and land management on four watersheds. The four systems are summarized below.

Le but de ce Projet est de déterminer, pour les petits bassins versants cultivés (5-10 ha) les critères spécifiques pour une meilleure gestion des ressources par l'utilisation plus efficace des pluies et des sols, sur les complexes des sols lourds y compris les sols vertiques dégradés, les sols vertiques, les sols bruns vertiques dégradés, les sols colluviaux et les sols argileux ferrugineux.
Le but du projet ROAP de l'AID et par là même du présent Projet proposé est le repeuplement et la mise en valeur socio-économique des régions libérées de l'onchocercose, situées dans le bassin de la Volta. Ce projet contribuera d'une façon importante à la réalisation de ce but en fournissant les données qui permettront d'assurer :
1 - l'exploitation rationnelle et la conservation du potentiel agricole des sols lourds en vue de la production vivrière et des cultures de rente, et
2 - l'exploitation et l'utilisation rationnelles des ressources hydrologiques dans ces régions.

Opérations d'Aménagement des Bassins Versants

Le Projet aménagera quatre bassins versants expérimentaux, d'environ 10 ha chacun, dans une des régions libérées de l'onchocercose qui est actuellement repeuplée par l'Autorité des Aménagements des Vallées des Volta (AVV).
Quatre systèmes de cultures et d'aménagement du terrain seront comparés dont chacun correspondra à l'un des quatre bassins versants expérimentaux. La zone du Projet est située dans la vallée de la Volta Blanche près du village V6 du bloc Mogtedo, à 76 km à l'Est de Ouagadougou, latitude Nord 12° 15 minutes et longitude Ouest 0° 58 minutes. Pendant une période d'environ 5 ans, le Projet expérimentera diverses combinaisons réalistes d'intrants technologiques possibles (systèmes de cultures, aménagement du terrain pratiques de conservation de l'eau) compte tenu des conditions naturelles du sol, de la pluviosité et du climat, en vue de déterminer et d'améliorer les techniques de production agricole sur sols lourds.
Ce programme expérimental mettra en comparaison quatre systèmes différents de cultures et d'aménagement du terrain sur quatre bassins versants. Les quatre systèmes sont résumés ci-après.

.../...

10

Detailed descriptions of the operations for the four watersheds are contained in attachment 2 of this Annex.

Watershed :

n°1 - current AVV cropping and soil management techniques,

n°2 - improved cropping techniques and current AVV soil management techniques,

n°3 - improved cropping techniques, improved soil management,

n°4 - improved cropping techniques, improved soil management with possibilities for collection and utilization of runoff water.

The current AVV techniques that will be applied on watershed one will be the point of reference for this study. These techniques will be compared with improved techniques in differing combinations applied on the other three watersheds.

Four to six experimental farms of approximately 9 ha each, will be established on the watersheds. The unit of 9 ha corresponds to an average farmholding in the Volta Valley areas and is based on a work capacity of five workers. After an initial phase, these units will be operated by trained local farmers and evaluated by these farmers and project personnel; thus to determine their practical significance.

Since the Project area has not been farmed in the past due to onchocerciasis, there are no traditional practices for these soils.

Training

The Project includes five types of training as follows :

1 - Training of one research assistant and five counterpart scientific technicians in crop, soil and water management and agrometeorology who will be capable of repeating this type of experimentation (see attachment 3 to Annex 1);

La description détaillée des opérations pour les quatre bassins versants se trouve en appendice 2 de cette Annexe.

Bassin versant :

n°1 - techniques culturales et aménagement du sol selon les normes en usage à l'AV

n°2 - techniques culturales améliorées et techniques d'aménagement du terrain standard de l'AVV,

n°3 - techniques culturales améliorées, aménagement du terrain amélioré,

n°4 - techniques culturales améliorées, aménagement du terrain amélioré avec possibilités de collecte et d'utilisation des eaux de ruissellement.

Les techniques standard de l'AVV qui seront appliquées sur le bassin versant n°1, constitueront la base de référence pour cette étude. Ces techniques seront comparées aux techniques améliorées dans différentes combinaisons, appliquées sur les trois autres bassins versants.

Quatre fermes expérimentales, d'environ 9 ha chacune, seront établies sur les bassins versants. La surface de 9 ha correspond à une exploitation moyenne dans les régions des vallées des Volta, en se basant sur une capacité de travail de cinq actifs. Après une phase initiale, ces fermes seront exploitées par des familles paysannes locales spécifiquement formées et elles seront évaluées par les paysans et le personnel du projet pour déterminer leur intérêt pratique.

Comme la région concernée par le Projet n'a pas été cultivée dans le passé en raison de la présence de l'onchocercose, il n'existe pas de pratiques traditionnelles pour ces terres.

Formation

Le Projet comprend 5 types de formation indiqués ci-après :

1 - Formation d'un assistant de recherches et de 5 techniciens supérieurs voltaïques, spécialisés en méthodes culturales, utilisation rationnelle du sol, aménagement des eaux, et agrométéorologie qui seront capables de reproduire ce type d'expérimentation (voir appendice 3 de l'Annex 1);

.../...

2 - Training of an extension officer who will design a training plan for AVV extension agents;

3 - Complementary training of approximately 50 AVV extension agents to transmit to AVV farmers the techniques and technology developed under the Project;

4 - Training of farm laborers and two to four farm families (10-20 persons) in improved farming systems;

5 - Training through the demonstration effect upon farmers in the immediate area.

Soil and Water Technical Manual, Technical Guide for Soil Preparation, Soil and Land Use Maps

By the end of the Project a soil and water technical manual will be developed which quantifies soil and water relationships for the different types of soils found in the area of experimentation. It will also provide alternative designs for the utilization of runoff water, groundwater, and the protection of soils against erosion on small catchment areas in the 600-900 m rainfall zone. Technical guides will also be prepared on soil preparations, storage of water in the soil, maintenance of soil fertility and crop rotation, as well as a topographic and soil land use maps.

Technical Studies and Managements

The following technical studies and measurements will be undertaken as part of the Project :

1 - Meteorology
A meteorological station will be installed in the experimental area and measurements will be made by use of an evaporation pan, an anemometer, and self-recording raingauges.
2 - Runoff and Erosion
Runoff will be measured by means of V-notches and parshallflumes equipment which permit a continuous monitoring of runoff during rainstorms. Erosion will be

2 - Formation d'un formateur qui définira un programme de formation pour les agents encadreurs de l'AVV;

3 - Formation complémentaire des encadreurs de l'AVV (environ 50) qui seront chargés de transmettre aux paysans de l'AVV les techniques et technologie développées par le Projet;

4 - Formation de main d'oeuvre agricole et de deux à quatre familles paysannes (10-20 personnes actives) en systèmes de cultures améliorées;

5 - Formation, par l'effet de démonstration, des paysans établis dans les régions voisines du Projet.

Manuel Technique des Sols et des Eaux, Guide Technique pour la Préparation des Sols, Cartes des Sols et d'Utilisation des Terres

A la fin du Projet, un manuel technique des sols et des eaux sera mis au point, déterminant les rapports quantitatifs sol - eau pour les différents types de sols rencontrés dans la zone d'expérimentation. Il fournira également de nouveaux modèles pour l'utilisation des eaux de ruissellement, des eaux de la nappe et la protection des sols contre l'érosion dans de petits bassins versants, pour une zone de pluviométrie de 600 à 900 mm. Des guides techniques seront élaborés pour la préparation des sols, la conservation de l'eau dans le sol, la conservation de la fertilité du sol et la rotation des cultures, ainsi que des cartes topographiques et d'utilisation des terres pour la zone d'expérimentation.

Etudes et Mesures Techniques à Effectuer

Les études techniques et mesures suivantes seront effectuées comme partie intégrante du Projet :

1 - Météorologie
Une station météorologique sera installée sur la zone d'expérimentation et des mesures seront effectuées à l'aide de bacs d'évaporation, d'un anémomètre et de pluviomètres enregistreurs.
2 - Ruissellement et Erosion
Le ruissellement sera mesuré à l'aide de déversoirs en V et d'un équipement monté sur les canaux d'évacuation, qui permettent le contrôle continu des eaux de ruissellement

.../...

measured with the aid of an automatic sample device developed by ICRISAT.

3 - Soil Moisture
Soil moisture will be measured by auger samples or by using transiometers or a neutron probe. A study of the waterbalance on the different watersheds will be conducted to better understand the effective rainfall and the efficiency of rainfall use under different management conditions. By measuring soil moisture, data will be obtained on the availability of water for crops, the amount of water drained away to the sub-soil, and crop-water consumption related to yield and plant characteristics.

4 - Growth and Yield of Crops
Different observations and measurements will be made during the growth of the crops. Grain and straw yields, diseases and insect attacks will be measured.

5 - Timing of Workunits for Man and Animal
Productivity per unit surface area, per man, and per animal will be measured for all management operations.

6 - Socio-Economic Requirements of Project Technology
To help assure that technology developed by the Project will be socially and economically feasible, a study of the socio-economic requirements of Project innovations will be conducted by the economics and statistics service of AVV.

2. Donor Inputs

A. USAID
The USAID will finance the following :

1 - The services of an expatriate graduate student from an agricultural University (having specialized in hydraulics and having a background in general agriculture) for approximately 24 person months (PM);
2 - Short-term consultant services of an economic anthropologist, an extension specialist, a hydrologist, a soil and water management specialist, an agronomist, for evaluations, approximately 5 PM;

pendant les pluies orageuses. L'érosion sera mesurée à l'aide d'un préleveur automatique d'échantillons mis au point par l'ICRISAT.

3 - Régime Hydrique des Sols
L'humidité des sols sera mesurée par prélèvement d'échantillons à la tarière ou à l'aide de tensiomètres ou de sonde à neutrons. Une étude du bilan hydrique pour les différents bassins versants sera effectuée en vue de mieux comprendre la pluviosité effective et l'utilisation rationnelle de l'eau de pluie dans les différents systèmes de cultures. Les mesures sur le régime hydrique du sol fourniront les données sur le stock d'eau disponible pour les cultures, la quantité d'eau drainée en profondeur, et la consommation d'eau par rapport au rendement et aux caractéristiques physiologiques des plantes.

4 - Croissance et Rendement des Cultures
Des observations et mesures diverses seront effectuées pendant la croissance des cultures. Les rendements en grains et en paille, les dégâts causés par les maladies et les prédateurs seront mesurés.

5 - Temps de Travaux des Hommes et Attelages
La productivité par unité de surface, par homme et par attelage sera mesurée pour toutes les opérations culturales.

6 - Conditions Socio-Economiques Nécessaires pour la Technologie du Projet
Pour permettre d'assurer que les technologies mises au point par le Projet soient socialement et économiquement viables, une étude des facteurs socio-économiques nécessaires aux innovations du Projet sera effectuée par le Service d'économie et de statistiques de l'AVV.

2. Contributions des donateurs

A. USAID
L'USAID fournira les financements suivants :

1 - Les services d'un assistant de recherches expatrié, diplômé en hautes études agricoles (ayant une spécialisation en hydrologie et une formation de base en agriculture générale) pendant 24 mois;
2 - Les services de consultants de courte durée, à savoir d'un sociologue économiste, un spécialiste en vulgarisation, d'un hydrologue, d'un spécialiste en aménagement des sols et des eaux pour les évaluations, soit environ 5 hommes/mois;

.../...

19

3 - The salaries of 7 Voltan project technicians and support personnel for approximately 111 person years (including 73 person years for permanent and temporary labor) (see attachment 3 and 4 to Annex 1);
4 - Equipment and commodities;
5 - The costs of land development operations and other costs;
6 - Construction of a building (80 m2) which will contain 2 offices and storage space for equipment and supplies and construction of 3 houses (approximately 28 m2 each) for technicians; and

7 - Travel and perdiem of short term consultants from Hyderabad and travel of project manager and his Voltan counterpart to Hyderabad, India or other areas where similar research is being conducted.

B. ICRISAT
The ICRISAT will finance the following :

1 - Approximately 70 PM of participant training at Hyderabad;
2 - Salaries for approximately 32 PM of short term consultants and 12 PM of 1 technician agronomist;
3 - Two vehicles.

C - GOUV
The GOUV will provide the following :

1 - The service of the AVV economics and statistics division to develop a study of socio-economic factors related to innovations (6 PM);
2 - The services of the AVV training and extension divisions (approximately 6 PM) to develop an extension training program for AVV extension agents in collaboration with the extension trainer and the project manager and 12 PM of 1 technician agro-climatology; and
3 - The land (approximately 40 ha) on which the study will be conducted.

D. GOVERNMENT OF THE NETHERLANDS (GON)
The GON will finance to ICRISAT the services of the project manager for approximately 65 PM.

3 - Les salaires de 7 techniciens Voltaïques et du personnel de soutien du Projet, pendant environ 111 hommes/années (comprenant 73 hommes/années pour la main d'oeuvre permanente et temporaire) (voir appendices 3 et 4 à l'Annexe 1);
4 - Equipements et fournitures;
5 - Les frais des opérations pour la mise en valeur du terrain et frais divers;
6 - La construction d'un bâtiment en dur (80 m2) à usage de deux bureaux et magasin pour l'équipement et les fournitures, et la construction de trois maisons d'habitation (d'environ 28 m2 chacune) pour les techniciens; et
7 - Les voyages et indemnités journalières pour les consultants de courte durée envoyés d'Hyderabad, et les voyages du chef de projet et de son homologue Voltaïque à Hyderabad, en Inde ou dans d'autres régions où des recherches analogues sont entreprises

B. ICRISAT
L'ICRISAT se chargera des financements suivants :

1 - Environ 70 hommes/mois de formation des participants à Hyderabad;
2 - Les salaires pour environ 32 hommes/mois de consultants de courte durée et 12 hommes/mois de technicien agronome;
3 - Deux véhicules.

C. GOUVERNEMENT VOLTAIQUE
Le Gouvernement Voltaïque apportera au Projet les contributions suivantes :
1 - Le service d'économie et statistiques de l'AVV pour procéder à une étude des facteurs socio-économiques nécessaires aux innovations (6 hommes/mois);
2 - Les services de formation et de vulgarisation de l'AVV (environ 6 hommes/mois) pour élaborer un programme de formation en vulgarisation pour les encadreurs de l'AVV en collaboration avec le formateur en vulgarisation et le chef de projet, et 12 mois de technicien agro-climatologie; et
3 - Le terrain (d'environ 40 ha) sur lequel sera effectuée la présente étude.

D. GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS (GON)
Le Gouvernement des Pays-Bas financera à l'ICRISAT les services du chef de projet pendant environ 65 hommes/mois.

.../...

20

3. Implementation Plan

The Project will have a duration of 65 months. The following operations are envisaged during the first phase of approximately 3 years :
- collection and evaluation of data on hydrology, climate, and soils for the area;

- selection of the study area, detailed topographic survey (about 100 ha scale 1:2000, one point every 25m);
- establishing and developing watersheds; establishing small farms on watersheds; land preparation and crop production; field demonstrations;

- testing of runoff equipment and erosion measurement equipment on the various watersheds;
- installation of a meteorological station, raingauges and evaporation pans;
- construction of building and houses;

- training of project technicians;
- fencing of the area.

During the first phase, watershed 1 will be operated solely by a farms family selected by AVV. Watersheds 2 and 3 will be operated by hired farmers (2 to 3 per watersheds) during the first years. Promising farmers will be selected and trained; these might become farmers in watersheds 2 and 3 at the end of the first phase. In addition, a fourth watershed will be continuously monitored under natural vegetation during the first year.

Landclearing, creation of vegetation belts, subsoil treatment and deep plowing on watersheds 1 and 2 will be executed.

On watershed 3, landclearing, subsoil treatment, plowing, land-leveling, and eventually terrace bunding and digging of water-ways will be carried out. While it is anticipated that these landclearing operations will be undertaken throught the use of heavy equipment (some of which may be supplied at cost of AVV) project management personnel will consider the possibility of utilizing traditional methods of landclearing on one or more

3. Plan des Opérations

La durée du Projet sera de 65 mois. Les opérations suivantes sont prévues pour la première phase d'environ trois ans :

- collecte et évaluation de données concernant l'hydrologie, le climat et les sols de la région;
- choix de la zone d'étude, relevé topographique détaillé (environ 100 ha à l'échell du 1:2000ème, un point coté tous les 25m);
- délimitation et aménagement des bassins versants; installation de petites fermes sur les bassins versants; préparation du sol et production agricole; démonstration sur le terrain;
- tester l'équipement de mesure pour le ruissellement et l'érosion sur les différents bassins versants;
- installation d'une station météorologique, de pluviométres et de bacs d'évaporation;
- construction de bâtiments et de maisons d'habitation;
- formation des techniciens du projet;
- clôture de la zone d'étude.

Pendant la première phase, seulement le bassin versant 1 sera cultivé par la famille de paysans choisie par l'AVV. Les bassins versants 2 et 3 seront cultivés par des manoeuvres salariés (chefs de familles paysannes, 2 à 3 ouvriers par bassin versant) pendant les premières années. Ils seront sélectionnés et formés et pourront devenir les cultivateurs des bassins versants 2 et 3 à la fin de la première phase. En plus, un quatrième bassin versant sera constamment contrôlé sous couvert naturel pendant la première année.
Les opérations de défrichement, création de bandes de végétation, sous-solage et labour profond seront exécutées sur les bassins versants 1 et 2.
Sur le bassin versant 3, seront exécutés le défrichement, le sous-solage, le labour, le nivellement, puis la construction de terrasses et le creusement de chenaux. Tout en prévoyant que ces opérations de défrichement soient effectuées à l'aide d'un équipement lourd (dont une partie pourrait être louée à l'AVV), les responsables du projet étudieront la possibilité d'utiliser des méthodes traditionnelles de défrichement sur un ou plusieurs bassins versants, si cela

.../...

watersheds if such is compatible with the research objectives of the Project.
Initially watershed 4 will be left fallow but will be cleared by the end of the first phase.
Measurements and observations on runoff meteorology, erosion, crops and soilwater will be taken on the watersheds. These studies will require two research assistants, three field technicians, two drivers and one secretary. They will be recruited at the beginning of the first year.

An in-depth evaluation will be conducted at the end of the third cropping season.
The following operations are envisaged for the second phase of the Project :

- Management and development of the four watersheds;
- Continuation of technical studies and measurements;
- Preparation of technical guides and soil and land use maps for experimental area;
- Formulation of technical packages in soil and water management and development of an extension training program to disseminate the technology;

- Second in-depth evaluation;
- Project completion report.

During the second phase, activities on watershed 1 continue under the operation of selected farm families, and watersheds 2 and 3 will be operated by selected farm families. Watershed 4 development will continue. The land will be leveled and waterways and reservoirs will be constructed before the start of the rainy season. Pumps and irrigation facilities will be installed. The development of this watershed and installation of additional equipment will be mainly based on the experimental results previously obtained from watersheds 2 and 3.

Responsibilities for Project Implementation
The responsibilities of the GOUV will include :
a) Designating of an officer responsible (AVV) for overall project coordination and management of the donor's contributions (USAID);

est compatible avec les objectifs de recherche du Projet.
Le bassin versant 4 sera laissé sous couvert naturel et défriché à la fin de la première phase.
Des mesures et observations relatives au ruissellement, à la météorologie, à l'érosion, aux cultures et à l'eau du sol seront effectuées sur ces bassins versants. Ces études nécessiteront le concours de deux assistants de recherche, trois techniciens sur le terrain, deux chauffeurs et une secrétaire. Ils seront recrutés au début de la première année.
Une évaluation en profondeur sera réalisée à la fin de la troisième saison culturale.
Les opérations suivantes sont envisagées pendant la deuxième phase du Projet :

- Aménagement et mise en valeur des quatre bassins versants;
- Continuation des études et mesures techniques;
- Préparation de guides techniques et cartes des sols et d'utilisation des terres pour la zone expérimentale;
- Définition de l'ensemble de données techniques relatives à l'aménagement du sol et à l'utilisation de l'eau; l'élaboration d'un programme de formation pour la vulgarisation des techniques mises au point;
- Deuxième évaluation en profondeur;
- Rapport de fin de Projet.

Durant la deuxième phase, les activités sur le bassin versant n°1 continueront à être exécutées par la famille choisie, et les bassins versants 2 et 3 seront mis en culture par les nouvelles familles choisies. L'aménagement du bassin versant 4 continuera. Le terrain sera nivelé et les chenaux et réservoirs seront construits avant le début de la saison des pluies. Les pompes et l'équipement d'irrigation seront installés. La mise en valeur de ce bassin versant et l'installation d'équipement complémentaire seront basées essentiellement sur les résultats expérimentaux obtenus antérieurement sur les bassins 2 et 3.

Responsabilités pour l'Exécution du Projet
Les responsabilités suivantes incombent au GOUV :
a) Désigner un agent responsable (AVV) de la coordination globale du Projet et de la gestion des contributions du donateur (USAID);

.../...

22

b) Making available to ICRISAT the land within the AVV area necessary for the experimentation for the duration of the Project;
c) Identifying, with assistance from ICRISAT, Voltan candidates for the posts of research assistant, field technicians (5) and extension trainer;
d) Selecting and installing a migrant farmer's family corresponding to the AVV's type III on watershed 1 and providing this family with equipment and support according to AVV norms. Selecting other farm families who will be responsible for farming watersheds 2, 3 and 4 under supervision of ICRISAT;

e) Providing the advice and opinions of AVV technicians to ICRISAT personnel throughout the program;
f) Providing the services of the AVV economics and statistics division to study the socio economic factors required for the Project's implementation.
g) In collaboration with extension trainer and the project manager, the training and extension division of AVV will devise and test an extension training program for AVV extension agents;

h) Maintain that section of non-surfaced road which gives access to the area of experimentation during the life of the Project;
i) During the life of the Project make one office at AVV Ouagadougou available for the project manager and technicians.

The ICRISAT responsibilities will be formally established in agreement between GOUV and ICRISAT. These implementation responsibilities will include, but will not necessarily be limited to the following :

a) Management of day-to-day technical and administrative aspects of the Project;
b) Developing training program for Voltan technicians, farmers and laborers;

c) Contracting arrangements for procurement of all goods and services;

b) Mettre à la disposition de l'ICRISAT dans les périmètres AVV le terrain nécessaire aux expérimentations pendant toute la durée du Projet;
c) Nommer, avec l'assistance de l'ICRISAT, les candidats Voltaïques pour les postes d'assistant de recherche, de techniciens sur le terrain (5) et du formateur en vulgarisation;
d) Sélectionner et installer une famille de paysans migrants correspondant au type III de l'AVV sur le bassin versant n°1, et fournir à cette famille l'équipement et le soutien selon les normes de l'AVV. Choix de familles de migrants correspondant au type III de l'AVV à installer, en cours de Projet, sur les bassins versants n°2, 3 et 4 sous la responsabilité de l'ICRISAT;
e) Fournir les conseils et avis des techniciens de l'AVV au personnel de l'ICRISAT pendant toute la durée du programme;
f) Fournir les prestations du service d'économie et de statistiques de l'AVV pour étudier les facteurs socio-économiques nécessaires à la réalisation du Projet;
g) En collaboration avec le formateur en vulgarisation et le chef de projet, les services de formation et de vulgarisation de l'AVV vont élaborer et tester un programme de formation en vulgarisation pour les encadreurs de l'AVV;
h) Assurer l'entretion du tronçon de route non bitumée menant au site du Projet pendant la durée du Projet;

i) Mettre à la disposition, pour la durée du Projet, d'un bureau dans les bâtiments du siège de l'AVV à Ouagadougou pour le chef et les techniciens du Projet.
Les responsabilités de l'ICRISAT seront établies formellement dans une convention passée entre le GOUV et l'ICRISAT. Ces responsabilités d'exécution comporteront les points suivants mais ne seront pas forcément limités à ceux-ci :
a) Gestion quotidienne des problèmes techniques et administratifs afférant au Projet;
b) Mise au point de programmes de formation pour les techniciens, paysans et manoeuvres Voltaïques;
c) Faire le nécessaire pour assurer la fourniture de tous les articles et services;

.../... 13

d) Assisting the GOUV in identifying candidates for the technical positions required by the Project;
e) Submitting semi-annual reports including a comprehensive end-of-project report in French and English;
f) Returning to AVV at the end of the Project materials and equipment purchased for the Project;
g) Preparation of technical manuals, technical guides and soil and land use maps;
h) Executing a range of technical studies and measurements envisioned under this Project.

4. Financial Plan

A financial plan is attached as attachment 1 hereto which represents the planned sources and application of funding for the Project.

d) Assister le GOUV dans la désignation des candidats pour les postes techniques demandés par le Projet;
e) Soumettre des rapports semestriels y compris un rapport détaillé de fin de projet, en français et en anglais;
f) A la fin du Projet, rendre à l'AVV le matériel et l'équipement acquis pour le Projet;
g) Préparer des manuels techniques, des guides techniques et des cartes des sols et d'utilisation des terres;
h) Exécuter une série d'études et de mesures techniques prévues par ce Projet.

4. Budget

La prévision budgétaire se trouve ci-joint en Annexe 1/Appendice 1 et met en évidence les ressources prévues et l'utilisation des fonds pour le Projet.

24

Attachment 1/Annex 1
Appendice 1/Annexe 1

Project 698-0416
Upper Volta Soil and Water Management Study
(Etude d'Aménagement des Sols et des Eaux en Haute-Volta)

PROJECT FINANCIAL PLAN
BUDGET DU PROJET

SOURCE AND APPLICATION OF FUNDING - $ 000
SOURCE ET UTILISATION DES FONDS - $ 000

PROJECT INPUTS CONTRIBUTIONS AU PROJET	OBLIGATIONS AS OF DECEM. 1979 OBLIGATIONS A DECEMBRE 1979			FUTURE YEARS ANTICIPATED PREVU POUR ANNES A VENIR			TOTALS TOTAUX		
	AID	GOUV	OTHERS	AID	GOUV	OTHERS	AID	GOUV	OTHERS
Personnel - Personnel	76	-	80(N)1/ 24(I)2/	407	20	362(N) 99(I)	483	20	442(N)1/ 123(I)2/
Land Development operations - Opérations de mise en valeur du terrain	73	24	-	17	-	-	90	24	-
Equipment and Commodities - Equipement et fournitures	105	-	21(I)	61	-	-	166	-	21(I)
Construction - Constructions	47	-	-	-	-	-	47	-	-
Training - Formation	-	-	26(I)	-	-	23(I)	-	-	49(I)
Other Costs - Frais divers	39	-	-	92	-	-	131	-	-
Contingencies and inflation - imprévus et inflation	45	-	-	142.66	-	-	187.66	-	-
Totals	385	24	80(N) 71(I) 151	719.66	20	362(N) 122(I) 484	1,104.66	44	442(N) 193(I) 635

1/ (N) means Government of the Netherlands. (N) signifie Gouvernement des Pays-Bas.
2/ (I) means ICRISAT. (I) signifie ICRISAT

Attachment 2 to Annex 1

Crops and Land Management Practices on Four Watersheds

- The first watershed

The first watershed will be the reference for the current AVV farm technology with regard to land and water management and crop production. It will be set up following the present AVV guidelines and will be operated by their farmers. The basic operations will be :

- Landclearing;
- Subsoil treatment on the lighter soils (not vertisols and brown euthropic soils) under dry conditions to a depth of 40 to 50 cm and following the contour lines (first year only);
- Deep plowing with Rome Plow under moist conditions (first year only), in the following years soil preparation will be carried out with the aid of animal traction and/or handtools;
- Establishment of permanent vegetative strips with trees, planted along the contour lines : main strips 8 m wide, spaced at 100 m, intermediate strips of 5 m wide at a distance of 50 m.

The first four operations mentioned above are part of the standard AVV land development operations. These operations are necessary because the area has not been previously farmed due to onchocerciasis.

AVV practices emphasize major cultures of cotton and sorghum carried out with animal traction.
To stimulate farmer's cropping systems, a migrant farmer's family corresponding to the AVV's type III (farm family with 5 active members) will be chosen by AVV and installed on this watershed. Operation of the watershed will be carried out by these farmers in a manner broadly similar to the AVV conditions, the only difference being that the several farming units will be combined in one block for experimental purposes; normally they would be spread out over different farming blocks. The effect of major conservation and management techniques will be monitored. Crop rotation and timing of operations will be determined in consultation with AVV technicians.

Appendice 2 de l'Annexe 1

Les Systèmes de Cultures et d'Aménagement du Terrain sur les Quatre Bassins Versants

- Le premier bassin versant

Le premier bassin versant servira de témoin pour tester les aménagements de base et le système de culture actuellement pratiqué par les paysans de l'AVV.
Les opérations de base consistent en :

- Défrichement du terrain;
- Sous-solage en sec (sauf pour vertisols et sols bruns eutrophes) à une profondeur de 40 à 50 cm et suivant les courbes de niveau (première année seulement);
- Pulvérisage lourd à la Rome Plow en humide (première année seulement), les années suivantes la préparation du sol sera effectuée à l'aide de la traction animale et/ou des outils à main;
- Implantation de bandes de végétation permanente plantées d'arbres le long des courbes de niveau : bandes principales de 10 m de large, à 100 m d'espacement, bandes intermédiaires de 2 m de large à 50 m de distance des précédentes.

Les quatres premières opérations mentionnées ci-dessus font partie des opérations standard de l'AVV pour l'aménagement du terrain. Ces opérations sont nécessaires car la zone n'a pas été cultivée auparavant en raison de la présence de l'onchocercose.
Les pratiques de l'AVV mettent l'accent sur les cultures principales de coton et de sorgho réalisées avec la traction animale.
Afin de reproduire d'une façon aussi fidèle que possible les modalités de cultures actuellement utilisées par les paysans, une famille paysanne de migrants correspondant au type III de l'AVV (et comprenant 5 actifs) sera choisie par l'AVV et installée sur ce bassin versant. Cette famille cultivera sur le bassin versant de la même façon et bénéficiera des mêmes équipements et appuis techniques que les autres familles de migrants de l'AVV, la seule différence étant que les différents sols de cultures seront regroupées dans un bloc pour les besoins de l'expérimentation; normalement elles seraient réparties dans différents blocs de cultures. Les effets des principales techniques de conservation et d'aménagement seront mesurés. La rotation et le rythme de progression de la mise en culture seront déterminés en accord avec les techniciens de l'AVV.

.../...

- The second watershed

On the second watershed the "improved" AVV concepts-techniques will be implemented. These include :

- Improved fertilization;
- Incorporation of crop residues;
- Intercropping practices;
- Mechanical planting;
- Chemical weed control;
- Use of improved varieties and improved crop production;
- Improved grass fallow for cattle;

- Simplified cultural techniques and maximum use of animal traction;
- Seeddressing and storage.

This watershed will be operated by hired laborers during the first years of the study, to overcome the lack of labor during the peak periods. During the first year, promising farmers and laborers will be selected by the project manager and AVV for training in cultural practices using animal drawn equipment. After the second or third year, they will become responsible for farming the watershed thus replacing the hired laborers and achieving a direct practical impact of research results.

- The third watershed

On the third watershed improved crop and soil management techniques which have been tested in Hyderabad will be facilitated through the implementation of sound land-water use and conservation measures. These include :

- Land leveling or smoothing which improves the surface drainage;
- Graded ridges and furrows which allow improved drainage as well as improved water infiltration thus reducing runoff rates;

- Systems for safe disposal of excess water, e.g. grassed waterways and graded bunds, stone walls or pavement to protect outflow points;
- Developing alternate technology for soil and water management using animal traction and manual labor.

Cropping techniques and crop rotation will be similar to those used in watershed 2. Attention will also be given to intercropping. Possibilities for relay cropping and double cropping might be tested

- Le deuxième bassin versant

Sur le deuxième bassin versant les concepts et techniques "améliorés" de l'AVV, seront mis en oeuvre. Ils pourront comporter :

- Fertilisation améliorée;
- Enfouissement des résidus de récolte;
- Pratiques des cultures associées;
- Mécanisation des semis;
- Désherbage chimique;
- Emploi de variétés améliorées et production culturale améliorée;
- Amélioration des jachères pour la nourriture du bétail;
- Simplification des techniques culturales et utilisation maximale de la traction bovine
- Traitement des semences et stockage.

Ce bassin versant sera cultivé par des manoeuvres salariés durant les premières années de l'étude, pour faire face à l'insuffisance de la main d'oeuvre en périodes de pointe. Pendant la première année, des paysans et manoeuvres prometteurs seront sélectionnés par le chef de projet et l'AVV, pour recevoir une formation en pratiques culturales, utilisant l'équipement de culture attelée. Après la deuxième ou troisième année, ils deviendront responsables des cultures sur le bassin versant remplaçant ainsi les manoeuvres salariés et assurant une application pratique directe des résultats de la recherche.

- Le troisième bassin versant

Sur le troisième versant, les techniques de modèle du terrain et d'aménagement de bassin versant, testées à Hyderabad, seront mises en oeuvre. Elles comporteront :

- Nivellement ou aplanissement du terrain, améliorant ainsi l'écoulement à la surface;
- Sillons et planches inclinés qui permettent un meilleur écoulement de même qu'une meilleure infiltration de l'eau, réduisant ainsi le taux de ruissellement;
- Systèmes pour l'écoulement adéquat des eaux en excès, p.e. chenaux enherbés, terrasses inclinées, murs en pierre ou dalles, pour protéger les points de débordement;
- Elaboration d'une technologie nouvelle pour l'utilisation rationnelle des sols et de l'eau, utilisant la traction animale et le travail manuel.

Les techniques culturales et la rotation des cultures correspondront à celles utilisées sur le bassin versant 2. Une attention particulière sera portée aux cultures intercalaires.

.../...

27

on the heavier soils. As in watershed 2, the initial operation will be hired laborers who will later be replaced by selected, trained farmers.

- The fourth watershed

The principles of management and cropping will be the same as in watershed 3. In addition, the possibilities for collection and utilization of runoff water will be studied. In this case, construction of reservoirs will be needed : first for domestic use and for watering livestock (percolation to the subsoil has to be reduced considerably); second, for supplemental irrigation of crops either during or at the end of the rainy season. For this purpose, pumps and irrigation pipes will be required. The existing network of ridges and furrows can be used to irrigate the land. It is noted that use of pumps and irrigation pipes is strictly for purposes of research. It is not expected that this will be replicated by farmers.

During the first year, this watershed will be continually monitored under natural vegetation. After this period the watershed will be developed by man and animal power, taking into account some of the limitations encountered in existing farming communities such as on the Mossi plateau.

On the basis of previous experiments in watersheds 2 and 3, the size, use and destination of this watershed will be further defined. The possibilities include: reservoir construction; supplemental irrigation; study of prospects for relay crops and double cropping; verification of certain results obtained in the other watershed; soil moisture studies.

As in watershed 2 and 3, initially, hired laborers will be used and replaced later by selected trained farmers.

Les possibilités de cultures de relais et de cultures doubles pourraient être testées sur les sols lourds. Comme pour le bassin versant n°2, les travaux seront initialement exécutés par des manoeuvres salariés, qui par la suite, seront remplacés par des paysans sélectionnés et formés.

- Le quatrième bassin versant

Les principes d'aménagement et de cultures seront les mêmes que sur le bassin versant 3. En plus, les possibilités de collecte et d'utilisation des eaux de ruissellement seront étudiées. Dans ce cas, la construction de réservoirs sera nécessaire : d'abord pour les usages domestiques et pour l'abreuvement du bétail (l'infiltration dans le sous-sol devra être réduite considérablement); ensuite, pour l'irrigation complémentaire des cultures aussi bien pendant qu'en fin de saison des pluies. A cet effet, des pompes et tuyaux d'irrigation seront nécessaires. Le réseau existant de planches et de sillons pourra être utilisé pour l'irrigation du terrain. On doit noter que l'utilisation des pompes et tuyaux d'irrigation est strictement limitée à des fins de recherche. Les possibilités d'adoption par les paysans de ces techniques seront examinées.

Durant la première année, des mesures de ruissellement et d'érosion seront effectués sur le bassin versant sous couvert naturel. Après cette période, le bassin versant sera aménagé en utilisant traction animale et travail manuel et en tenant compte de certains facteurs limitants rencontrés dans les communautés agricoles existantes, telle que le plateau Mossi.

Sur la base des expériences faites sur les bassins 2 et 3, les dimensions, l'utilisation et la destination du bassin versant seront définies dans les détails. On pourra envisager : construction de réservoirs; irrigation complémentaire; études des perspectives s'offrant aux cultures de relais et aux doubles cultures; vérification de certains résultats obtenus sur les autres bassins versants; études de l'eau du sol.

Comme dans les bassins versants 2 et 3 on aura recours, au début, à des manoeuvres salariés qui, par la suite, seront remplacés par des paysans choisis et spécialement formés.

Attachment 3 to Annex 1 - page 1
Appendice 3 à l'Annexe 1 - page 1

PERSONNEL's EMPLOYMENT CALENDAR
CALENDRIER D'EMPLOI DU PERSONNEL

Categ.	Personnel	Training at Hyderabad / Formation à Hyderabad						Service in the Project / Service dans le Projet					
		1980	1981	1982	1983	1984	numb mth	1980	1981	1982	1983	1984	numb. mth
Senior staff Cadres Supérieurs	Project manager - Chef de projet												65
	Expatriate Assistant - Assistant expatrié												24
	Voltaic assistant - Assistant Voltaïque						9						48
Field Assistants Techniciens Supérieurs	Field Asst ICRISAT - Technicien-Agro ICRISAT												12
	Field Ass Agrhym. - Technicien Météo Agrhymet												12
	Field Assistant A - Technicien A						9						48
	Field Assistant B - Technicien B						9						24
	Field Assistant C - Technicien C						9						24
	Field Assistant D - Technicien D						9						24
	Field Assistant E - Technicien E						9						24
Extens. vularis	Extension training - Formation en vulg.Volt.						9						24
	Anthropo. consultant - Consultant sociologue												24
support staff personnel de service	Secretary - Secrétaire												60
	Driver A - Chauffeur A												60
	Driver B - Chauffeur B												60
	Watchman - Gardien												60

(1) Detailed presentation of the full time laborers' employment calendar (Man/years)
Présentation détaillée du calendrier d'emploi de la main d'oeuvre permanente (Hommes/années)

Watershed n° Bassin versant n°	Years - Années					Total
	1980	1981	1982	1983	1984	
I	-	-	-	-	-	-
II	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	16.5
III	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	16.5
IV	-	3.3	3.3	3.3	3.3	13.2
Total	6.6	9.9	9.9	9.9	9.9	47

(2) Detailed presentation for the part time laborers' employment calendar (Man/years)
Présentation détaillée du calendrier d'emploi de la main d'oeuvre temporaire (Hommes/années)

Watershed n° Bassin versant n°	Years - Années					Total
	1980	1981	1982	1983	1984	
I	-	-	-	-	-	-
II	2.5	2.5	2.0	0.5	0.5	8.0
III	2.5	2.5	2.0	0.5	0.5	8.0
IV	-	3.0	3.0	1.5	0.5	8.0
Total	5.0	8.0	7.0	2.5	1.5	24.0

Attachment 4 to Annex 1
Appendice 4 à l'Annexe 1

Donor's contributions for personnel
Contributions des donateurs pour le personnel

1) USAID Contribution

	Men/years Hommes/années
1 Voltaic research assistant - 1 assistant de recherches voltaïque	4.00
1 Expatriate research assistant - 1 assistant de recherches expatrié	2.00
1 Extension training officer (V)- 1 formateur en vulgarisation (V)	2.00
5 Voltaic field assistants - 5 techniciens supérieurs voltaïques	12.00
1 Secretary - 1 secrétaire	5.00
2 Drivers - 2 chauffeurs	10.00
1 Watchman - 1 gardien	5.00
Full time laborers - manoeuvres permanents (1)	47.00
Part time laborers - manoeuvres temporaires (2)	24.00
Total	111.00

2) ICRISAT Contribution

a) Training - Formation

1 Voltaic research assistant - 1 assistant de recherche voltaïque	0.75
1 Voltaic extension training off. - 1 formateur en vulgar.voltaïque	0.75
5 Voltaic field assistants - 5 techniciens supérieurs voltaïques	3.75

b) Service in the Project - Service dans le Projet

1 Voltaic field assistant - 1 technicien supérieur voltaïque	1.00

3) GON Contribution - Contribution du Gouvernement des Pays-Bas

1 project manager - 1 chef de projet	5.40

4) GOUV Contribution - Contribution du Gouvernement de Haute-Volta

Training and extension service - Service de formation et vulgarisation

1 field technicien - 1 technicien supérieur (Agrométéo)	1.00
	1.00

ANNEX 2

Table of Contents
(Table des matières)

Project Grant Standard Provisions Annex
(Annexe des Dispositions Standards de la Subvention de Projet)

	Page
Article A: Project Implementation Letters (Lettres d'Exécution du Projet)	1
Article B: General Covenants (Conventions générales)	1
Section B.1.: Consultation	1
Section B.2.: Execution of Project (Exécution du Projet)	2
Section B.3.: Utilization of Goods and Services (Utilisation des Biens et Services)	2
Section B.4.: Taxation (Imposition)	3
Section B.5.: Reports, Records, Inspections, Audit (Rapports, Dossiers, Inspections, Vérifications Comptables)	3
Section B.6.: Completeness of Information (Soumission de renseignements complets)	4
Section B.7.: Other Payments (Autres Paiements)	5
Section B.8.: Information and Marking (Information et Marquage des Biens)	5
Article C: Procurement Provisions (Dispositions concernant l'acquisition des biens)	5
Section C.1.: Special Rules (Directives spéciales)	5
Section C.2.: Eligibility Date (Date d'éligibilité au Financement)	6
Section C.3.: Plans, Specifications, and Contracts (Plans, Cahiers des Charges et Contrats)	6
Section C.4.: Reasonable Price (Prix raisonnable)	7
Section C.5.: Notification to Potential Suppliers (Notification des Fournisseurs éventuels	8
Section C.6.: Shipping (Expédition)	8
Section C.7.: Insurance (Assurance)	9

32

	Page
Section C.8.: U.S. Government-Owned Excess Property (Matériel de surplus, propriété du Gouvernement des Etats-Unis)	10
Article D : Termination; Remedies (Résiliation et mesures correctives)	11
Section D.1.: Termination (Résiliation)	11
Section D.2.: Refunds (Remboursements)	11
Section D.3.: Nonwaiver of Remedies (Non renonciation aux mesures correctives)	12
Section D.4.: Assignment (Affectation)	13

ANNEX 2

PROJECT GRANT STANDARD PROVISIONS ANNEX.

Definitions : As used in this Annex, the "Agreement" refers to the Project Grant Agreement to which this Annex is attached and of which this Annex forms a part. Terms used in this Annex have the same meaning or reference as in the Agreement.

ARTICLE A :
Project Implementation Letters

To assist Grantee in the implementation of the Project, AID, from time to time, will issue Project Implementation Letters that will furnish additional information about matters stated in this Agreement. The parties may also use jointly agreed-upon Project Implementation Letters to confirm and record their mutual understanding on aspects of the implementation of this Agreement. Project Implementation Letters will not be used to amend the text of the Agreement, but can be used to record revisions or exceptions which are permitted by the Agreement, including the revision of elements of the amplified description of the Project in Annex 1.

ARTICLE B : General Covenants

SECTION B.1. Consultation

The Parties will cooperate to assure that the purpose of this Agreement will be accomplished. To this end, the Parties, at the request of either, will exchange views on the progress of the Project, the performance of obligations under this Agreement,

ANNEXE 2

ANNEXE DES DISPOSITIONS STANDARDS DE LA SUBVENTION DE PROJET.

Définitions: Tel qu'il est utilisé dans la présente Annexe, le mot "Accord" désigne l'Accord de Subvention pour le Projet auquel est jointe ladite Annexe et dont elle constitue une partie. Les termes utilisés dans cette Annexe ont la même signification et les mêmes références que dans l'Accord.

ARTICLE A:
Lettres d'Exécution du Projet

Pour aider le Bénéficiaire à exécuter le Projet, l'USAID fera paraître de temps à autre, des lettres d'exécution du Projet donnant de plus amples renseignements sur des questions citées dans l'Accord. Les Parties signataires pourront également utiliser des lettres d'exécution de Projet établies d'un commun accord, pour confirmer et consigner par écrit leur accord mutuel sur certains aspects d'exécution du présent Accord. Les lettres d'exécution du Projet ne seront pas utilisées pour modifier le texte de l'Accord, mais pourront servir à prendre acte des révisions ou cas d'exception autorisés par l'Accord, y compris la révision de certaines parties de la description détaillée du Projet telle qu'elle est citée à l'Annexe 1.

ARTICLE B: Conventions générales

SECTION B.1. Consultation

Les Parties signataires devront coopérer pour s'assurer que l'objectif de cet Accord sera atteint. A cet effet, elles devront, à la demande de l'une d'elles, procéder à un échange de vues sur l'avancement du Projet, sur l'exécution des obligations conformément à cet Accord,

the performance of any consultants, contractors, or suppliers engaged on the Project.

SECTION B.2. Execution of Project

The Grantee will :

(a) carry out the Project or cause it to be carried out with due diligence and efficiency, in conformity with sound technical, financial, and management practices, and in conformity with those documents, plans, specifications, contracts, schedules or other arrangements, and with any modifications therein, approved by AID pursuant to this Agreement ; and

(b) provide qualified and experienced management for, and train such staff as may be appropriate for the maintenance and operation of the Project and, as applicable for continuing activities, cause the Project to be operated and maintained in such manner as to assure the continuing and successful achievement of the purposes of the Project.

SECTION B.3. Utilization of Goods and Services

(a) Any resources financed under the Grant will, unless otherwise agreed in writing by AID, be devoted to the Project until the completion of the Project, and thereafter will be used so as to further the objectives sought in carrying out the Project.

(b) Goods or services financed under the Grant will, except as AID may otherwise agree in writing, not be used to promote or assist a

ainsi que sur les travaux accomplis par les experts-conseils, les contractants ou les fournisseurs participant au Projet et à d'autres activités reliées au même Projet.

SECTION B.2. Exécution du Projet

Le Bénéficiaire s'engage à:

(a) exécuter le Projet ou veiller à son exécution, avec diligence et efficacité selon les meilleures procédures techniques, financières et administratives et conformément aux documents, plans, cahiers des charges, contrats, calendriers ou autres dispositions (ainsi que les modifications qui y seront apportées) approuvées par l'USAID en conformité avec le présent Accord; et

(b) désigner des cadres de gestion qualifiés et expérimentés et entreprendre la formation de ce personnel en vue d'assurer l'entretien et le fonctionnement du Projet et selon les besoins pour la continuation des activités de ce Projet, veiller à ce que cet entretien et ce fonctionnement se fassent de manière à garantir la réalisation continue et avec succès des buts du Projet.

SECTION B.3. Utilisation des Biens et Services

(a) Toute ressource financée dans le cadre de la Subvention sera consacrée au Projet jusqu'à son achèvement, à moins que l'USAID n'en convienne autrement par écrit. Ces ressources seront par la suite utilisées pour renforcer davantage les objectifs visés par la réalisation de ce Projet.

(b) A moins que l'USAID n'en convienne autrement par écrit, les biens ou services financés par la Subvention ne peuvent servir à promouvoir ou aider un

35

foreign aid project or activity associated with or financed by a country not included in Code 935 of the AID Geographic Code Book as in effect at the time of such use.

projet d'assistance étrangère ou une activité en rapport avec un des pays non inclus au Code géographique n° 935 de l'USAID tel qu'il est en vigueur lors de l'utilisation desdits biens et services, ou financée par l'un de ces pays.

SECTION B.4. Taxation

(a) This Agreement and the Grant will be free from any taxation or fees imposed under laws in effect in the territory of the Grantee.

(b) To the extent that (1) any contractor, including any consulting firm, any personnel of such contractor financed under the Grant, and any property or transaction relating to such contracts and (2) any commodity procurement transaction financed under the Grant, are not exempt from identifiable taxes, tariffs, duties or other levies imposed under laws in effect in the territory of the Grantee, the Grantee will, as and to the extent provided in and pursuant to Project Implementation Letters, pay or reimburse the same with funds other than those provided under the Grant.

SECTION B.4. Imposition

(a) Cet Accord et la Subvention seront exemptés de toutes taxes ou droits imposés en vertu de la législation en vigueur dans le pays du Bénéficiaire.

(b) Au cas où (1) tout contractant, y compris toute firme d'ingénieurs-conseils, et tout personnel de ce contractant financé dans le cadre de la Subvention, ainsi que les biens ou transactions relatifs à ces contrats et (2) tout achat de biens financés par la Subvention ne seraient pas exonérés de taxes, droits tarifaires ou douaniers et autres impositions établies par la législation en vigueur dans le pays du Bénéficaaire, ce dernier devra, en vertu et conformément aux lettres d'exécution du Projet, et dans les limites qui y sont prévues, payer ou rembourser lesdites sommes avec des fonds autres que ceux fournis dans le cadre de la Subvention.

SECTION B.5. Reports, Records, Inspections, Audit.

The Grantee will :

(a) furnish AID such information and reports relating to the Project and to this Agreement as AID may reasonably request;

(b) Maintain or cause to be maintained, in accordance with generally accepted accounting principles and practices consistently applied, books

SECTION B.5. Rapports, dossiers, inspections, vérifications comptables

Le Bénéficiaire s'engage à:

(a) fournir à l'USAID, sur sa demande et dans des limites raisonnables, tous renseignements et rapports relatifs au Projet et au présent Accord;

(b) tenir ou veiller à ce que soient tenus, conformément aux méthodes comptables généralement admises et aux usages uniformément appliqués, des livres

36

and records relating to the Project and to this Agreement, adequate to show, without limitation, the receipt and use of goods and services acquired under the Grant. Such books and records will be audited regularly, in accordance with generally accepted auditing standards, and maintained for three years after the date of last disbursement by AID ; such books and records will also be adequate to show the nature and extent of solicitations of prospective suppliers of goods and services acquired, the basis of award of contracts and orders, and the overall progress of the Project towards completion; and

(c) afford authorized representatives of a Party the opportunity at all reasonable times to inspect the Project, the utilization of goods and services financed by such Party, and books, records, and other documents relating to the Project and the Grant.

SECTION B.6. Completeness of Information

The Grantee confirms :

(a) that the facts and circumstances of which it has informed AID, or cause AID to be informed, in the course of reaching agreement with AID on the Grant, are accurate and complete, and include all facts and circumstances that might materially affect the Project and the discharge of responsibilities under this Agreement ;

(b) that it will inform AID in timely fashion of any subsequent facts and circumstances that might materially affect, or that it is reasonable to believe

de comptes et des dossiers adéquats relatifs au Projet et au présent Accord, donnant sans restriction tous les détails sur la réception et l'utilisation des biens et services acquis dans le cadre de la Subvention. Ces livres de comptes et des dossiers seront vérifiés régulièrement, conformément aux normes de vérifications comptables généralement admises. Ils doivent être conservés pendant trois ans après la date du dernier déboursement par l'USAID et devront indiquer la nature et l'importance des appels d'offres lancés aux fournisseurs éventuels des biens et services reçus, la base d'adjudication des contrats et des commandes ainsi que le progrès général réalisé vers l'achèvement du Projet; et

(c) permettre aux représentants autorisés de l'autre Partie d'inspecter, à tout moment raisonnable, le Projet, l'utilisation des biens et des services financés par cette même Partie ainsi que les livres comptables, les dossiers et autres documents relatifs au Projet et à la Subvention.

SECTION B.6. Soumission de renseignements Complets

Le Bénéficiaire confirme:

(a) que les faits et les circonstances sur lesquels il a informé l'USAID ou a fait en sorte qu'elle le soit, en vue de réaliser un accord avec l'USAID sur ladite Subvention, sont exacts et complets et couvrent tous les faits et circonstances qui pourraient sensiblement affecter le Projet et la manière de remplir les responsabilités prévues dans le présent Accord; et

(b) qu'il informera l'USAID en temps voulu de tous les faits et circonstances subséquents qui peuvent sensiblement affecter, ou qu'on a lieu de croire

37

(d) Transportation by air, financed under the Grant, of property or persons, will be on carriers holding United States certification, to the extent service by such carriers is available. Details on this requirement will be described in a Project Implementation Letter.

SECTION C.2. Eligibility Date.

No goods or services may be financed under the Grant which are procured pursuant to orders or contracts firmly placed or entered into prior to the date of this Agreement, except as the Parties may otherwise agree in writing.

SECTION C.3. Plans, Specifications, and Contracts

In order for there to be mutual agreement on the following matters, and except as the Parties may otherwise agree in writing :

(a) The Grantee will furnish to AID upon preparation,

(1) any plans, specifications, procurement or construction schedules, contracts, or other documentation relating to goods or services to be financed under the Grant, including documentation relating to the prequalification and selection of contractors and to the solicitation of bids and proposals. Material modifications in such documentation will likewise be furnished to AID on preparation.

(2) such documentation will also be furnished to AID, upon preparation, relating to any goods or services , which though not financed under the

(d) Le transport aérien, financé au titre de la Subvention, de biens ou de personnes, se fera sur des transporteurs certifiés aux Etats-Unis dans la mesure où lesdits transporteurs peuvent en assurer le service. Les détails de cette disposition seront décrits dans la lettre d'exécution du Projet.

SECTION C.2. Date d'éligibilité au financement

Aucun bien et service ne pourront être financés dans le cadre de la Subvention lorsqu'ils sont acquis par commandes ou contrats fermes passés ou exécutés avant la date du présent Accord, sauf si les deux Parties en conviennent autrement par écrit.

SECTION C.3. Plans, cahiers des charges et contrats.

En vue de parvenir à un accord sur les questions suivantes, et sauf si les deux Parties en conviennent autrement par écrit:

(a) le Bénéficiaire devra fournir à l'USAID, dès leur préparation:

(1) tous les plans, les cahiers des charges, les calendriers d'acquisition ou de construction, les contrats ou autres documents relatifs aux biens ou services devant être financés dans le cadre de la Subvention, y compris les documents concernant la préqualification et la sélection des contractants, les appels d'offres et les soumissions proposées. Les modifications importantes apportées à ces documents seront également soumises à l'USAID dès leur préparation;

(2) seront aussi soumis à l'USAID dès leur préparation les documents relatifs à tous les biens et services qui, bien que non financés dans le cadre de la

BB

Grant, are deemed by AID to be of major importance to the Project. Aspects of the Project involving matters under this subsection (a) (2) will be identified in Project Implementation Letters ;

(b) Documents related to the prequalification of contractors, and to the solicitation of bids or proposals for goods and services financed under the Grant will be approved by AID in writing prior to their issuance, and their terms will include United States standards and measurements ;

(c) Contracts and contractors financed under the Grant for engineering and other professional services, for construction services, and for such other services, equipment or materials as may be specified in Project Implementation Letters, will be approved by AID in writing prior to execution of the contract. Material modifications in such contract will also be approved in writing by AID prior to execution ; and

(d) Consulting firms used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant, the scope of their services and such of their personnel assigned to the Project as AID may specify, and construction contractors used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant, shall be acceptable to AID.

SECTION C.4. Reasonable Price

No more than reasonable prices will be paid for any goods or services financed, in whole or in part, under the

Subvention, sont considérés par l'USAID comme ayant une grande importance pour le Projet. Les aspects du Projet portant sur des questions traitées au paragraphe (a) (2) seront précisés dans les lettres d'exécution du Projet.

(b) les documents relatifs à la préqualification des contractants et aux appels d'offres ou soumissions pour les biens et services financés dans le cadre de la Subvention devront être approuvés par écrit par l'USAID avant leur émission, et devront tenir compte, entre autres, des normes et mesures appliquées aux Etats-Unis;

(c) Les contrats et les contractants financés dans le cadre de la Subvention pour des travaux d'ingineering et autres services professionnels, ainsi que pour la construction ou autres services et pour la fourniture d'équipement ou de matériel selon les indications données dans les lettres d'exécution du Projet, devront aussi être approuvés par écrit par l'USAID avant la signature du contrat. Les modifications importantes apportées à ces contrats devront également être approuvées par écrit par l'USAID avant leur mise à exécution; et

(d) Les bureaux d'ingénieurs-conseils utilisés par le Bénéficiaire mais non financés par la Subvention, l'étendue de leurs services et les compétences de leur personnel affecté au Projet selon les spécifications de l'USAID, les entrepreneurs en bâtiment utilisés par le Bénéficiaire pour ce Projet non financés dans le cadre de la Subvention, devront être acceptables à l'USAID.

SECTION C.4. Prix raisonnables

Seuls des prix raisonnables seront payés pour les biens et les services financés en partie ou en totalité dans le cadre de

Grant. Such items will be procured on a fair and, to the maximum extent practicable, on a competitive basis.

SECTION C.5 Notification to Potential Suppliers

To permit all United States firms to have the opportunity to participate in furnishing goods and services under the Grant, the Grantee will furnish AID such information with regard thereto, and at such times, as AID may request in Project Implementation Letters.

SECTION C.6. Shipping

(a) Goods which are to be transported to the territory of the Grantee may not be financed under the Grant if transported either (1) on an ocean vessel or aircraft under the flag of a country which is not included in AID Geographic Code 935 as in effect at the time of shipment, or (2) on an ocean vessel which AID, by written notice to the Grantee has designated as ineligible; or (3) under an ocean or air charter which has not received prior AID approval.

(b) Costs of ocean or air transportation (of goods or persons) and related delivery services may not be financed under the Grant, if such goods or persons are carried (1) on an ocean vessel under the flag of a country not, at the time of shipment, identified under the paragraph of the Agreement entitled "Procurement Source : Foreign Exchange Costs," without prior written Aid approval ; or (2) on an ocean vessel which AID, by written notice to the Grantee, has designated as ineligible ; or (3) under an ocean vessel or air charter which has not received prior AID approval.

la Subvention. Ceux-ci devront être obtenus sur une base équitable et, autant que possible concurrentielle.

SECTION C.5. Notification des fournisseurs éventuels

Pour permettre à toutes les firmes américaines de participer à la fourniture des biens et des services devant être financés dans le cadre de la Subvention, le Bénéficiaire devra fournir à l'USAID toutes les informations demandées par l'USAID dans les lettres d'exécution du Projet et aux dates spécifiées.

SECTION C.6. Expédition

(a) Les biens à transporter au territoire du Bénéficiaire ne peuvent être financés dans le cadre de la Subvention si ils sont transportés: (1) à bord d'un navire ou d'un avion appartenant à un pays non inclus dans le Code géographique n° 935 de l'USAID en vigueur lors de l'expédition; ou (2) à bord d'un navire que l'USAID a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire ou (3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'USAID.

(b) Les coûts du transport maritime ou aérien (de biens ou de personnes) et les services de livraison, ne peuvent pas être financés dans le cadre de la Subvention, si ces biens ou personnes sont transportés: (1) à bord d'un navire battant pavillon d'un payx qui, à la date de l'expédition, n'est pas cité au paragraphe de l'accord intitulé "Source d'Acquisition: Coûts en devises étrangères", sans l'accord préalable de l'USAID; ou (2) à bord d'un navire que l'USAID a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire; ou (3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'USAID.

(c) Unless AID determines that privately owned United States-flag commercial ocean vessels are not available at fair and reasonable rates for such vessels. (1) at least fifty percent (50%) of the gross tonnage of all goods (computed separately for dry bulk carriers, dry cargo liners and tankers) financed by AID which may be transported on ocean vessels will be transported on privately owned United States-flag commercial vessels, and (2) at least fifty percent (50%) of the gross freight revenue generated by all shipments financed by AID, and transported to the territory of the Grantee on dry cargo liners shall be paid to or for the benefit of privately owned United Stats-flag commercial vessels. Compliance with the requirements of (1) and (2) of this sub-section must be achieved with respect to both any cargo transported from U.S. ports and any cargo transported from non-U.S. ports, computed separately.

SECTION C.7. Insurance

(a) Marine insurance on goods financed by AID which are to be transported to the territory of the Grantee may be financed as a Foreign Exchange Cost under this Agreement provided (1) such insurance is placed at the lowest available competitive rate, and (2) claims thereunder are payable in the currency in which such goods were financed or in any freely convertible currency. If the Grantee (or government of Grantee), by statute, decree, rule, regulation, or practice discriminates with respect to AID-financed procurement against any marine insurance company authorized to do business in

(c) Sauf si l'USAID constate que des navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis ne sont pas disponibles à des prix équitables et raisonnables: (1) au moins cinquante pour cent (50%) du tonnage brut de tous les biens (calculés séparément pour les transporteurs en vrac, les navires de ligne équipés pour cargaisons sèches et les pétroliers) financés par l'USAID et transportables par voie maritime, seront transportés à bord de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis; et (2) au moins cinquante pour cent (50%) du revenu de frêt brut pour toutes les expéditions financées par l'USAID et transportées jusqu'au pays du Bénéficiaire à bord de navires de ligne équipés pour cargaisons sèches, devront être payés pour ou au profit de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis. Les conditions (1) et (2) contenues dans ce paragraphe doivent être observées pour toutes les cargaisons transportées à partir de ports américains aussi bien que de ports non américains, calculées séparément.

SECTION C.7. Assurance

(a) L'assurance maritime contractée sur les biens financés par l'USAID et devant être transportés au territoire du Bénéficiaire peut être financée en tant que coûts en devises étrangères dans le cadre de cet Accord à conditions que: (1) cette assurance soit souscrite au taux concurrentiel le plus faible; et (2) que les réclamations soient payables dans la monnaie utilisée pour le financement de ces biens ou en toute autre devise librement convertible. En ce qui concerne les achats financés par l'USAID, si le Bénéficiaire (ou son Gouvernement) adopte par statut, décret, loi ou règlement, une attitude discriminatoire contre les compagnies d'assurances maritimes autorisées à exécuter leur activité dans

any State of the United States, then all goods shipped to the territory of the Grantee financed by AID hereunder will be insured against marine risks and such insurance will be placed in the United States with a company or companies authorized to do a marine insurance business in a State of the United States.

(b) Except as AID may otherwise agree in writing, the Grantee will insure, or cause to be insured, goods financed under the Grant imported for the Project against risks incident to their transit to the point of their use in the Project ; such insurance will be issued on terms and conditions consistent with sound commercial practice and will insure the full value of the goods. Any indemnification received by the Grantee under such insurance will be used to replace or repair any material damage or any loss of the goods insured or will be used to reimburse the Grantee for the replacement or repair of such goods. Any such replacements will be of source and origin of countries listed in AID Geographic Code 935 as in effect at the time of replacement, and, except as the Parties may agree in writing, will be otherwise subject to the provisions of the Agreement.

SECTION C.8. U.S. Government-Owned Excess Property

The Grantee agrees that wherever practicable, United States Government-owned excess personal property, in lieu of new items financed under the Grant should be utilized. Funds under the Grant may be used to finance the costs of obtaining such property for the Project.

n'importe quel état des Etats-Unis d'Amérique, alors tous les biens expédiés vers le territoire du Bénéficiaire seront assurés contre tous risques maritimes. Une telle assurance sera souscrite aux Etats-Unis auprès d'une ou plusieurs compagnies autorisées à exercer leur activité d'assurances maritimes dans n'importe quel état des Etats-Unis d'Amérique.

(b) Sauf accord contraire de l'USAID notifié par écrit, le Bénéficiaire assurera ou fera assurer les biens financés dans le cadre de la Subvention et importés pour les besoins du Projet, contre des risques inhérents à leur transit jusqu'à leur point d'utilisation du Projet. Une telle assurance sera souscrite à des termes et conditions conformes aux bons usages commerciaux pour toute la valeur des biens. Toute indemnité reçue par le Bénéficiaire sera utilisée pour remplacer ou réparer tout dégât matériel ou toute perte subis par les biens assurés, ou servira à rembourser le Bénéficiaire afin de faire remplacer ou réparer lesdits biens. Les biens de remplacement devront avoir comme source et origine les pays indiqués dans le Code géographique n° 935 de l'USAID tel qu'il est en vigueur à la date d'acquisition de ces biens de remplacement et, sauf si les parties en conviennent autrement par écrit, ces biens seront autrement assujettis aux dispositions de l'Accord.

SECTION C.8. Matériel de surplus, propriété du Gouvernement des Etats-Unis

Le Bénéficiaire accepte d'utiliser, chaque fois que possible, le matériel de surplus, propriété du Gouvernement des Etats-Unis, au lieu d'articles neufs financés par la Subvention. Les fonds de la Subvention peuvent servir à financer l'acquisition de ce matériel de surplus pour le Projet.

ARTICLE D. : Termination ; Remedies

SECTION D.1. Termination

Either Party may terminate this Agreement by giving the other Party 30 days written notice. Termination of this Agreement will terminate any obligations of the Parties to provide financial or other resources to the Project pursuant to this Agreement, except for payment which they are committed to make pursuant to noncancellable commitments entered into with third parties prior to the termination of this Agreement. In addition, upon such termination AID may, at AID's expense, direct that title to goods financed under the Grant be transfered to AID if the goods are from a source outside Grantee's country, are in a deliverable state and have not been offloaded in ports of entry of Grantee's country.

SECTION D.2. Refunds

(a) In the case of any disbursement which is not supported by valid documentation in accordance with this Agreement, or which is not made or used in accordance with this Agreement, or which was for goods or services not used in accordance with this Agreement, AID notwithstanding the availability or exercise of any other remedies under this Agreement, may require the Grantee to refund the amount of such disbursement in U.S. Dollars to AID within sixty (60) days after receipt of a request therefor.

(b) If the failure of the Grantee to comply with any of its obligations under this Agreement has the result that goods or services financed

ARTICLE D: Résiliation et mesures correctives

SECTION D.1. Résiliation

Chaque Partie peut résilier l'Accord en envoyant à l'autre Partie un préavis de trente (30) jours. La résiliation du présent Accord mettra fin aux obligations des Parties de fournir des ressources financières ou autres au Projet conformément au présent Accord, si ce n'est pour le paiement qu'elles se sont engagées d'effectuer conformément aux engagements non résiliables passés avec des Parties tiers avant la résiliation de l'Accord. En outre, lors de la résiliation, l'USAID peut, à ses frais, demander que le titre de propriété relatif aux biens financés par la Subvention soit transféré à l'US-AID si ces biens proviennent d'une source située en dehors du pays du Bénéficiaire, qu'ils soient dans un état livrable et n'aient pas été déchargés dans les ports d'entrées du pays du Bénéficiaire.

SECTION D.2. Remboursements

(a) En cas de déboursement non accompagné de documents valides conformes au présent Accord, ou non effectué ou utilisé conformément au présent Accord, ou destiné pour des biens ou services non utilisés conformément au présent Accord, et nonobstant l'existence ou l'application de toutes mesures correctives prévues par le présent Accord, l'US-AID peut demander au Bénéficiaire de rembourser à l'USAID le montant d'un tel déboursement en dollars des Etats-Unis dans les soixante (60) jours qui suivent la réception d'une telle demande.

(b) Si la non exécution par le Bénéficiaire d'une de ces obligations au titre du présent Accord a pour résultat que les biens ou services financés au

under the Grant are not used effectively in accordance with this Agreement, AID may require the Grantee to refund all or any part of the amount of the disbursements under this Agreement for such goods or services in U.S. Dollars to AID within sixty (60) days after receipt of a request therefor.

(c) The right under subsection (a) or (b) to require a refund of a disbursement will continue, not withstanding any other provision of this Agreement, for three years from the date of the last disbursement under this Agreement.

(d) (1) Any refund under subsection (a) or (b), or (2) any refund to AID from a contractor, supplier, bank or other third party with respect to goods or services financed under the Grant, which refund relates to an unreasonable price for or erroneous invoicing of goods or services, or to goods that did not conform to specifications, or to services that were inadequate, will (A) be made available first for the cost of goods and services required for the Project, to the extent justified, and (B) the remainder, if any, will be applied to reduce the amount of the Grant.

(e) Any interest of other earnings on Grant funds disbursed by AID to the Grantee under this Agreement prior to the authorized use of such funds for the Project will be returned to AID in U.S. Dollars by the Grantee.

SECTION D.3. Nonwaiver of Remedies

No delay in exercising any right or remedy accruing to a

titre de la Subvention ne sont pas utilisés efficacement en application du présent Accord, l'USAID peut demander au Bénéficiaire de rembourser tout ou partie du montant des décaissements effectués dans le cadre du présent Accord pour ces biens ou services en dollars des Etats-Unis à l'USAID dans les soixante (60) jours qui suivent une telle demande.

(c) Les droits au titre de l'alinéa (a) ou (b) de réclamer le remboursement d'un déboursement resteront valides, nonobstant toute autre disposition du présent Accord, pendant une période de trois ans à partir de la date du dernier déboursement effectué dans le cadre de cet Accord.

(d) (1) Tout remboursement dans le cadre de l'alinéa (a) ou (b) ou (2) ou tout remboursement versé à l'USAID par un contractant, un fournisseur, une banque ou autre tiers ayant trait aux biens et services financés par la Subvention et que ce remboursement soit en compensation d'un prix non raisonnable ou d'une facture erronnée pour les biens ou services reçus ou pour des biens jugés inédéquats, seront: (A) affectés tout d'abord, et dans les limites justifiées, au coût des biens et services requis pour le Projet, et (B) le reliquat sera, le cas échéant, appliqué pour réduire le montant de la Subvention.

(e) Tout intérêt ou tous autres gains réalisés sur les fonds de la Subvention décaissés par l'USAID au Bénéficiaire dans le cadre du présent Accord avant l'utilisation autorisé de ces fonds pour le Projet seront retournés à l'USAID en dollars des Etats-Unis par le Bénéficiaire.

SECTION D.3. Non renonciation aux mesures correctives

Tout retard dans l'exercice d'un droit ou d'une mesure corrective revenant à l'une